



Organisation  
internationale  
du Travail

# ► Des emplois décents pour la paix au Sahel

Une analyse et des recommandations  
appliquées au Cadre d'actions prioritaires  
intégrés (CAPI) du G5 Sahel



Copyright © Organisation internationale du travail 2021  
Première publication (2021)

Les publications du Bureau international du travail bénéficient du droit d'auteur en vertu du Protocole 2 de la Convention universelle sur le droit d'auteur. Néanmoins, de courts extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit indiquée. Les demandes de droits de reproduction ou de traduction doivent être adressées aux Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Le Bureau international du travail accueille favorablement ces demandes.

Les bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'une organisation de droits de reproduction peuvent effectuer des copies conformément aux licences qui leur ont été délivrées à cette fin. Consultez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) pour trouver l'organisme chargé des droits de reproduction dans votre pays.

---

*Des emplois décents pour la paix au Sahel : Une analyse et des recommandations appliquées au Cadre d'actions prioritaires intégré (CAPI) du G5 Sahel*

ISBN: 978-92-2-034967-0 (version papier)

ISBN: 978-92-2-034968-7 (version PDF)

---

Les appellations employées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du travail aucune prise de position quant au statut juridique des pays, zones ou territoires, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles, études et autres contributions signés incombe uniquement à leurs auteurs, et leur publication ne constitue pas une approbation par le Bureau international du travail des opinions qui y sont exprimées.

La référence à des noms d'entreprises et de produits et processus commerciaux n'implique pas leur approbation par le Bureau international du travail, et le fait de ne pas mentionner une entreprise, un produit ou un processus commercial particulier n'est pas un signe de désapprobation.

Des informations sur les publications et les produits numériques de l'OIT sont disponibles à l'adresse suivante: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

Photo de couverture, © AdobeStock

Conception et mise en page par le Centre international de formation de l'OIT, Turin – Italie

## Préface

Le Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad) est autant une terre d'opportunités que de défis. Il est doté de ressources humaines et naturelles abondantes, de potentiels énormes en énergies renouvelables, et il possède une capacité de production d'énergie solaire parmi les plus élevées au monde. Le Sahel est aussi l'une des régions les plus jeunes du monde, avec 64,5 % de sa population âgée de moins de 25 ans.

Pourtant, il y existe aussi des défis – environnementaux, politiques et sécuritaires – profondément enracinés, qui peuvent nuire à la prospérité et à la paix. Les pays font face à des bouleversements politiques, une insécurité chronique avec la montée en puissance des extrémismes, un manque de perspectives économiques et d'emplois, particulièrement pour les jeunes, et un faible accès à l'éducation et aux services essentiels tels que l'eau, la santé et l'électricité. Le Covid-19 et le changement climatique fragilisent encore davantage toute la région. Cette instabilité entraîne des conflits qui portent atteinte à la cohésion sociale et au maintien de la paix, déstabilisant l'activité économique et l'état de droit, tandis que les groupes armés exploitent les tensions locales qui en découlent pour étendre leur aire d'influence.

La démarche de l'OIT dans le Sahel est fondée sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) et sur des programmes intégrés le long du Nexus humanitaire-développement-paix, à travers son programme phare intitulé « Des emplois au service de la paix et de la résilience (EPR) ». Ainsi, l'OIT apporte son soutien à la création d'emplois immédiats et à la pérennisation de la paix, tout en appuyant simultanément le développement des marchés du travail et d'environnements favorables aux entreprises, la promotion du dialogue social et de systèmes de protection sociale sur les moyen et long termes. Ces éléments sont sensibles aux conflits et ancrés dans les Normes internationales du travail et dans une approche tripartite, selon laquelle les mandants (gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs) jouent un rôle clé.

Les conflits ont des implications graves sur le monde du travail, mais la pauvreté, le chômage et l'absence de travail décent peuvent également être sources de vulnérabilité et de fragilité. L'adoption en 2017 de la Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience représente une étape clé pour les travaux de l'OIT et ses mandants dans les conflits et les situations de fragilité, en vue de créer des emplois et du travail décent contribuant à promouvoir la paix et la cohésion sociale, prévenir les crises, permettre le redressement et renforcer la résilience.

Depuis la fin novembre 2019, l'OIT met en œuvre un projet d'appui aux pays du G5 Sahel qui a pour objet d'intégrer l'agenda du travail décent dans le programme d'investissement prioritaire, qui est l'épine dorsale de l'axe développement du G5 Sahel. Le projet offre cette possibilité, car bâti sur les principes selon lesquels les initiatives qui sont prises dans les contextes fragiles doivent s'attaquer aux griefs, à la discrimination et à la stigmatisation concernant l'accès aux ressources et leur contrôle, ainsi qu'aux moyens de subsistance, et

identifier les méthodes permettant d'exploiter, de maintenir et de pérenniser la paix et de renforcer les capacités de résilience des hommes et des femmes du Sahel.

Ainsi, l'intervention de l'OIT vise à renforcer la capacité du Secrétariat du G5 Sahel à s'engager dans une réponse dynamique à la crise actuelle à travers la mise en œuvre des composantes du Programme d'Investissement prioritaire (PIP) axées sur l'emploi, le travail décent et la consolidation de la paix. Avec l'adoption en 2020 du Cadre d'actions prioritaires intégré (CAPI), qui envisage des actions à plus court terme et à impact rapide, l'OIT oriente également son appui vers cette initiative.

La présente étude entend précisément mener une analyse des conflits potentiels dans la région et identifier les axes de promotion de l'approche « Emplois décents pour la paix », avec un filtre sensible au conflit et visant à promouvoir la paix, au sein du Programme d'investissement prioritaire (PIP) et surtout du Cadre d'appui prioritaire intégré (CAPI), en formulant, pour chaque ligne de son plan d'action, des recommandations de mise en œuvre issues de cette approche. Ces recommandations peuvent aussi être adaptées aux programmes de l'OIT, de ses mandants et de ses partenaires travaillant le long du Nexus humanitaire-développement-paix dans la région, afin de créer des emplois et du travail décent qui contribuent à la paix, à la résilience et à la cohésion sociale dans le Sahel.

Fondée sur l'importance du travail collectif et de la vision de certains acteurs tant du G5 Sahel que de l'OIT, cette étude, à travers une analyse du CAPI, nous livre des recommandations indépendantes pour promouvoir des emplois décents pour la paix et la résilience dans le Sahel d'aujourd'hui.

**Mme Rania Bikhazi**

Directrice du Bureau de l'OIT à Alger pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie

**M. Dramane Haidara**

Directeur de l'Équipe d'Appui Technique au Travail Décent pour l'Afrique de l'Ouest et Directeur Pays pour le Sénégal, la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie et le Cap Vert

**Frédéric Lapeyre**

Directeur, Bureau de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo

**Mito Tsukamoto**

Cheffe, Service du développement et de l'investissement (DEVINVEST), Département des politiques de l'emploi

# Tables des Matières

|   |           |
|---|-----------|
| Préface .....   | iii       |
| A propos des auteurs .....  | viii      |
| Remerciement .....  | viii      |
| Introduction .....  | 1         |
| Synthèse des recommandations pour promouvoir des emplois décents contribuant à la paix et à la cohésion sociales dans le Sahel (dans le cadre du CAPI) .....  | 3         |
| <b>La contribution de l'emploi pour la paix et la résilience : une approche de l'OIT .....</b>  | <b>7</b>  |
| 1.1 Le cercle vicieux des crises, des conflits, du changement climatique, du chômage et du déficit de travail décent .....  | 8         |
| 1.2 L'emploi et le travail décent dans le Nexus Humanitaire-Développement et Paix : Une théorie de changement .....   | 9         |
| 1.3 Le programme phare de l'OIT « Des Emplois pour la Paix et la Résilience » .....   | 11        |
| <b>Analyse des facteurs de conflit au Sahel .....</b>   | <b>13</b> |
| 2.1. La compétition pour les ressources naturelles .....  | 14        |
| 2.2 Les inégalités au cœur des violences .....  | 15        |
| 2.3 Perte de légitimité des fonctions régaliennes de l'État .....   | 16        |
| <b>Les fondements de l'approche du CAPI .....</b>   | <b>17</b> |
| 3.1 Maîtrise d'ouvrage déléguée aux collectivités territoriales pour promouvoir une approche territoriale .....   | 18        |
| 3.2 Mobilisation de la société civile (via des coopératives, OSC, groupements, organisations d'employeurs et de travailleurs) .....   | 19        |
| <b>Axes stratégiques et actions prévues par le CAPI : chemins potentiels pour pérenniser la paix à travers l'emploi et le travail décent .....</b>  | <b>21</b> |
| Objectif stratégique 1 : Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique .....  | 22        |
| 1.1. Les actions prévues ici sont essentiellement de la construction d'infrastructures (reconstruction de camps, brigades) et de l'équipement au profit des forces de défense et de sécurité (équipement de travail, de mobilité, de communication et de protection). ..... | 22        |
| 1.2. Les autres actions au profit des autorités locales, administratives, judiciaires, coutumières et religieuses sont destinées à la « construction de bâtiments, à la dotation en matériel, à la formation, à la sensibilisation » .....                                  | 25        |

|   |    |
|---|----|
| Objectif stratégique 2 : Renforcer la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens .....  | 26 |
| 2.1 Appui au déminage dans les zones de forte insécurité.....   | 26 |
| 2.2 Facilitation de la mobilité des populations .....   | 26 |
| Objectif stratégique 3 : Retour de l'État et des services régaliens .....   | 27 |
| 3.1 Redéploiement des services publics (administration territoriale, justice) dans les zones transfrontalières .....  | 27 |
| 3.2 Concertation et plaidoyer sur la décentralisation via l'Alliance des associations de pouvoirs locaux.....   | 29 |
| 3.3 Renforcement de la légitimité et des capacités d'action des collectivités territoriales dans les zones prioritaires .....   | 30 |
| Objectif stratégique 4 : Améliorer la cohésion sociale et réduire les inégalités spatiales et sociales .....  | 32 |
| 4.1 Actions de dialogue, sensibilisation, communication et éducation pour la prévention des conflits, la cohésion sociale et la paix .....  | 32 |
| 4.2 Insertion socioéconomique et autonomisation des jeunes, femmes et groupes vulnérables (déplacés, réfugiés) par des modules de formation et la dotation de kits ..   | 33 |
| 4.3 Appui institutionnel pour la structuration et efficacité des OSC (appui aux associations de jeunes et de femmes, formation sur la cohésion sociale et le dialogue, fourniture de guides et outils de sensibilisation) ..... | 36 |
| Objectif stratégique 5 : Réinvestir dans les secteurs de soutien à l'économie.....  | 37 |
| 5.1 Réalisation d'infrastructures d'offre d'énergie renouvelable (type solaire ou hybride) .....  | 37 |
| 5.2 Projet d'aménagement territorial intégré (PATI) : réalisation d'infrastructures socioéconomiques (de santé et agropastorales) .....   | 37 |
| 5.3 Appui aux infrastructures socioéconomiques, à la formation professionnelle, à la promotion d'emplois décents et au développement de nouvelles filières d'emplois pour les jeunes.....                                       | 39 |
| 5.4 Appui aux projets d'infrastructures de transport, de désenclavement et d'accessibilité aux zones frontalières .....   | 39 |
| Objectif stratégique 6 : Résilience accrue des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales .....  | 40 |
| 6.1 Développement d'activités agrosylvopastorales dans les zones de stabilisation et de prévention.....   | 40 |
| 6.2 Appui aux collectivités territoriales pour la gouvernance des ressources naturelles et la sécurité alimentaire : vulgarisation des textes, dons de semence.....   | 42 |
| 6.3 Renforcement des services de base pour les personnes déplacées et vulnérables dans les zones d'accueil .....  | 43 |
| 6.4 Renforcer la couverture en santé et en eau potable, et assurer l'éducation dans les zones en crise.....   | 43 |
| 6.5 Renforcer les capacités de riposte sanitaire des pays membres du G5 Sahel et contribuer à atténuer les impacts socio-économiques de la pandémie .....   | 45 |

|   |    |
|---|----|
| <b>Annexes</b> .....                                    | 55 |
| Annexe 1 : Études récentes de l'OIT dans le Sahel ..... | 56 |
| <b>Références bibliographiques</b> .....                | 59 |

## A propos des auteurs

Les désignations utilisées dans les publications de l'OIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leur auteur, et leur publication ne signifie pas que l'OIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Toutes les observations sur ce document de travail de l'OIT sont les bienvenues et peuvent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : [thomet@ilo.org](mailto:thomet@ilo.org)

## Remerciements

Cette étude a été élaborée par Mathieu Pellerin, consultant indépendant, et coordonnée et finalisée par Ahmadou Guisset, chef de projet du programme « Les mandants de l'OIT membres du G5 Sahel intègrent le travail décent dans leurs programmes d'investissements prioritaires (PIP) », et Nieves Thomet, spécialiste des emplois pour la paix à l'Unité de coordination et d'appui pour la paix et la résilience (CSPR) de l'OIT Genève et l'appui de Josée Anne Larue, spécialiste de l'emploi des jeunes à l'OIT. Elle a été financée par le RBSA Sahel de l'OIT.

Ce travail n'aurait pas été possible sans les conseils et le soutien de l'équipe du G5 Sahel, plus particulièrement Maman Sidikou Sambo, Secrétaire exécutif, et son équipe, Mikailou Sidibé, Mouhamadou Samaké et Kouldjim Giidio, responsables des départements Infrastructures, Gouvernance et Résilience; et de nombreux collègues de l'OIT, particulièrement Federico Barroeta, Faycal Siddkou Boureima et Claude Yao qui ont apporté leurs connaissances techniques, leurs conseils et leur temps.

# Introduction

L'OIT travaille à la consolidation de la paix depuis sa fondation en 1919, conformément à son principe constitutionnel selon lequel une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. En s'appuyant sur son expérience centenaire et sa valeur ajoutée pour promouvoir le travail décent au service de la paix, l'OIT a lancé en 2016 le programme phare « Emplois pour la paix et la résilience » (EPR), qui contribue à renforcer la paix et la résilience des sociétés en situation de fragilité. S'inspirant de la **Recommandation (n° 205) de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience**, ce programme phare combine des investissements à haute intensité de main-d'œuvre, des formations techniques et professionnelles, et des compétences entrepreneuriales, des services de l'emploi et des approches cohérentes de développement économique local adaptées au contexte. Au niveau des pays, les programmes « Emplois au service de la paix et de la résilience » sont alignés sur les cadres politiques existants et contribuent aux plans de développement locaux, nationaux et internationaux, notamment les Programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les Objectifs de développement durable (ODD).

Pendant, dans des situations de fragilité ou post-conflit, l'emploi décent est trop souvent considéré comme un élément secondaire dans les discussions sur les politiques de consolidation de la paix. En effet, l'articulation entre la consolidation de la paix et les objectifs d'emploi, et la théorie du changement qui sous-tend la contribution des activités relatives à l'emploi et à la consolidation de la paix, est souvent absente ou mise en filigrane au niveau des projets et programmes d'investissement et de développement socio-économique. Les liens ne sont pas correctement reflétés dans la chaîne de résultats des projets, les analyses pertinentes de la situation en lien avec les conflits ne sont pas faites de façon systématique, et les indicateurs ne mesurent pas le lien entre emploi et résultats en matière de consolidation de la paix.

Voilà pourquoi l'OIT, à travers son programme « Emplois au service de la paix et la résilience », insiste particulièrement sur l'analyse approfondie du contexte et des conflits, et sur une approche permettant de créer simultanément des emplois décents tout en contribuant à la paix et à la cohésion sociale. Dans ce cadre, l'OIT a développé une méthodologie et des orientations pour mener des analyses de la paix et des conflits en vue de la programmation dans des contextes de fragilité et de conflit<sup>1</sup>.

Cette approche est au cœur du partenariat entre le G5 Sahel et l'OIT à travers le RBSA Sahel. L'OIT a en effet impulsé depuis novembre 2019 un projet d'appui au G5 Sahel. Destinée à engager les premières actions de soutien au Programme d'investissements prioritaires (PIP) du G5 Sahel, l'intervention de l'OIT vise à renforcer la capacité du Secrétariat du G5 Sahel à s'engager dans une réponse dynamique à la crise actuelle à travers la mise en œuvre des composantes du PIP axées sur l'emploi et le travail décent. Ce projet s'inscrit dans le cadre global de la promotion de l'emploi décent, en mettant l'accent sur les principes et

<sup>1</sup> OIT, « Analyse de la paix et des conflits. Orientations pour la programmation par l'OIT dans des contextes de fragilité et de conflit », 2021. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_778889.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_778889.pdf)

droits fondamentaux au travail, les emplois productifs, la protection sociale appropriée et la promotion du dialogue social. Le RBSA Sahel a aussi permis de mener une série d'études thématiques résumée dans l'Annexe 1.

Avec l'adoption en 2020 du **Cadre d'actions prioritaires intégré (CAPI)**, qui envisage des actions à plus court terme et à impact rapide, l'OIT oriente également son appui vers cette initiative. La présente étude entend précisément identifier les axes de promotion de l'approche « Emplois décents pour la paix » au sein du CAPI, en formulant, pour chaque ligne de son plan d'action, des recommandations de mise en œuvre issues de cette approche.

Cette étude a été réalisée sur la base d'une revue documentaire (étude, diagnostic, rapport) recensant les conséquences économiques de l'insécurité au Sahel, l'impact socioéconomique du Covid-19 et la thématique « Emploi pour la paix » (doctrines, bonnes pratiques existantes, etc.). Elle est également basée sur l'expérience personnelle du consultant dans les différentes zones d'intervention du CAPI. Elle est enfin et surtout fondée sur la conduite d'entretiens avec des représentants du G5 Sahel, de l'OIT et des États, ainsi que des acteurs de la société civile, dans différents pays d'intervention.



# Synthèse des recommandations pour promouvoir des emplois décents contribuant à la paix et à la cohésion sociales dans le Sahel (dans le cadre du CAPI)

L'accès à un travail décent est une contribution essentielle à la paix et à la stabilité. Il supprime l'un des plus grands obstacles au progrès des personnes, des familles et des communautés et fait disparaître l'une des plus grandes sources des griefs qui contribuent aux conflits et aux troubles. Par ailleurs, la paix et la stabilité permettent de multiplier les emplois et créent les circonstances qui permettent d'avoir une économie et une société florissantes, grâce à la création d'emplois, à la possibilité pour les travailleurs et les employeurs de s'organiser et d'améliorer régulièrement le caractère décent du travail, ce qui crée un cercle vertueux qui renforce la paix.

Voilà pourquoi l'OIT, de concert avec le G5 Sahel et l'ensemble des Nations Unies, cherche de plus en plus à s'assurer que ses interventions apportent une contribution positive à la paix. Il est donc recommandé que les programmes et projets, y compris le CAPI, soient conçus à partir d'une analyse des conflits permettant une compréhension exhaustive des interactions entre les priorités du travail décent sur le terrain et les dynamiques de la paix et des conflits<sup>2</sup>. Dans ce cadre, les recommandations clés de cette étude sont résumées ci-dessous.

## ► Relativement aux projets d'infrastructures :

- Valoriser les ressources locales (recrutement locaux, sous-traitants locaux, etc.) pour la construction des infrastructures
- Définir des conditions de passation de marchés qui privilégient les entreprises locales respectant les principes et droits fondamentaux au travail, ou bien encore les entreprises « vertes »
- Promouvoir l'approche HIMO pour optimiser les bénéfices du projet pour les populations locales
- Parmi les recrutements locaux, privilégier les populations traditionnellement exclues (jeunes, femmes, groupes communautaires minoritaires ou marginalisés)
- Faire du projet un outil de réconciliation communautaire en recrutant parmi les communautés en conflit
- Communiquer localement sur ces infrastructures en amont de leur réalisation, et en impliquant les partenaires sociaux ;
- Imposer un filtre « Do no harm » aux projets afin de :
  - ne pas exposer les populations à des vengeances des groupes armés, que ce soit en les impliquant dans la reconstruction d'infrastructures « interdites » par

<sup>2</sup> Ibid. Il est recommandé d'utiliser ce guide de l'OIT pour l'analyse de la paix et des conflits.

- les jihadistes, ou en faisant des populations des indicateurs potentiels au titre d'activités de sensibilisation ;
- travailler avec des prestataires locaux qui ont une bonne réputation locale ;
- ne pas choisir des localités d'implantation là où l'Etat ne saura pas sécuriser les infrastructures.

► **Relativement au secteur de la justice :**

- Améliorer concrètement l'accès à la justice des communautés les plus reculées (soutien aux parajuristes, audiences foraines, etc.), y compris le recours aux tribunaux du travail, par une sensibilisation accrue des communautés et une assistance juridique et judiciaire renforcée.
- Développer la justice au travail en soutenant la représentation et/ou l'action des acteurs qui y contribuent dans les zones prioritaires : médiation de la République, inspections du travail (formation sur la R205, octroi de primes d'éloignement), structures syndicales locales, structures dédiées au niveau national (HCDS au Burkina, CNDS au Niger, etc.).
- Promouvoir la nomination de femmes ou de personnes issues des minorités à la tête de ces structures afin d'aider à une meilleure prise en compte des droits de ces catégories de population.

► **Relativement aux actions de « sensibilisation et de formation » prévues par le CAPI :**

- Contribuer au renforcement de la légitimité des collectivités territoriales en :
  - les sensibilisant et formant au dialogue social tripartite ou au développement économique local ;
  - leur apportant une assistance technique (y compris par les services déconcentrés) ;
  - promouvant des approches inclusives au sein des collectivités ;
  - renforçant la redevabilité des collectivités avec le développement de mécanismes internes pérennes (du type des comités locaux de suivi des projets) et externes (via un soutien aux OSC locales).
- Réfléchir à des modalités de recrutement qui favorisent un « retour des services déconcentrés » positif (prime d'éloignement, recrutement local...).
- Accompagner le retour des populations déplacées et réfugiées par un travail de sensibilisation (afin d'éviter les règlements de comptes), des garanties de sécurité et une aide au retour.
- Veiller à dissocier les actions de sensibilisation – qui mériteraient d'être moins « top-down » – des actions de concertation, qui se font à travers le dialogue social et le dialogue communautaire.

► **La vulgarisation des textes sur la gouvernance des ressources naturelles par les collectivités territoriales ne suffit pas en elle-même. Il convient de :**

- Passer par des relais légitimes et permettant d'atteindre les populations les moins informées, avec une traduction en langues locales.
- Veiller à l'application des textes sur le terrain via notamment la mise en place effective des institutions chargées de les faire respecter.

► **En matière de formation :**

- Adapter les offres de formation à la réalité du marché de l'emploi sur la base d'études des filières porteuses locales.
- Penser des filières de formation innovantes en associant à ces réflexions l'ensemble des partenaires locaux (partenaires sociaux, OSC, universités, etc.), en particulier pour les jeunes femmes.
- Développer des projets de type « chantier école » qui valorisent une formation professionnalisante destinée à l'insertion professionnelle en soutenant une approche « emplois décents ».
- Accompagner les entrepreneurs après le démarrage de leurs activités par un appui technique, des conseils et un accompagnement financier leur permettant de développer leurs activités de manière pérenne.
- Veiller à ne pas créer de disparités entre populations hôtes et déplacés/réfugiés.
- Soutenir la formalisation des acteurs de l'informel vers l'emploi formel à travers des stratégies de développement local cohérentes qui associent les acteurs de l'informel et facilitent le « premier emploi » à travers des stages ou des placements en entreprise.
- Inclure systématiquement dans les curricula de formation professionnelle un module sur la gestion des conflits et la promotion de la paix auprès des jeunes qui, ainsi formés, peuvent être des ambassadeurs de paix. L'OIT a développé un module en ce sens.

► **En matière de délivrance des services de base dans les zones prioritaires :**

- En matière d'éducation, s'inspirer des solutions déjà appliquées dans les zones d'accueil comme dans les zones d'insécurité, en tenant compte de leurs limites, pour fournir une réponse adaptée à la réalité de ces zones.
- Les réalisations infrastructurelles (santé, accès à l'eau) doivent se faire sur la base des nouveaux besoins locaux et au terme de concertations locales entre villages.

► **Promouvoir l'usage des énergies renouvelables :**

- En veillant à ce qu'elles soient inscrites dans des modèles économiques rentables qui soient à même de garantir la durabilité des investissements.
- En s'assurant que leur entretien soit possible sur la base des ressources locales disponibles et que les modalités de leur gestion soient définies (comités de gestion).
- En développant des formations adaptées à ces nouvelles filières.

► **Relativement au PATI (Programme d'aménagement territorial intégré) :**

- Penser le Centre hospitalier régional (CHR) de Dori à partir des conditions garantissant sa durabilité : approvisionnement, fonctionnalité des équipements, énergie disponible, personnel médical disponible, besoins et capacités d'accès des populations locales.
- Avoir une approche orientée sur les besoins du marché pour penser certaines réalisations destinées à l'industrie de transformation.
- Considérer les aménagements agropastoraux non pas comme de simples réalisations infrastructurelles, mais comme l'aboutissement de concertations entre les usagers.
- Imposer un filtre « *Do no harm* » à l'ensemble des réalisations prévues au regard de la sensibilité du contexte du PATI.

▶ **En matière de développement d'activités agrosylvopastorales dans les zones de stabilisation et de prévention, le CAPI devrait :**

- Aller plus loin que la seule distribution d'intrants et la formation d'acteurs pour porter des projets plus structurants tant au profit des éleveurs que des agriculteurs.
- Promouvoir des modèles agro-écologiques afin de réduire la pression foncière au Sahel.
- Promouvoir des projets porteurs de cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs dans les zones où les tensions communautaires trouvent leurs origines dans les rivalités entre ces groupes.

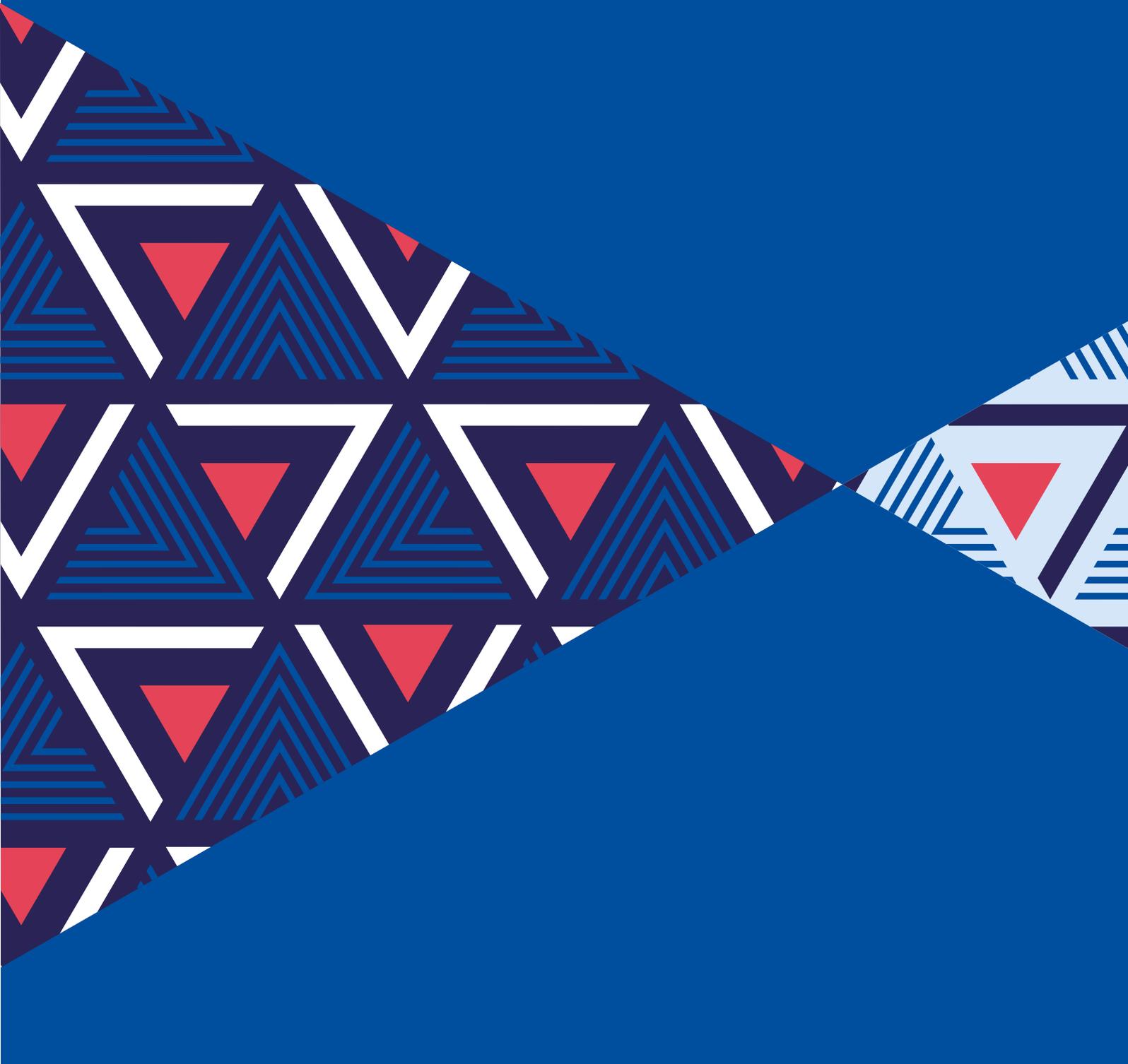
▶ **Sur l'impact du COVID-19 :**

- Les mesures d'atténuation des impacts du COVID-19 doivent résulter de diagnostics nationaux précis et surtout actualisés pour veiller à ce que l'aide soit apportée aux plus vulnérables.

# 1.

---

## La contribution de l'emploi pour la paix et la résilience : une approche de l'OIT



## 1.1 Le cercle vicieux des crises, des conflits, du changement climatique, du chômage et du déficit de travail décent

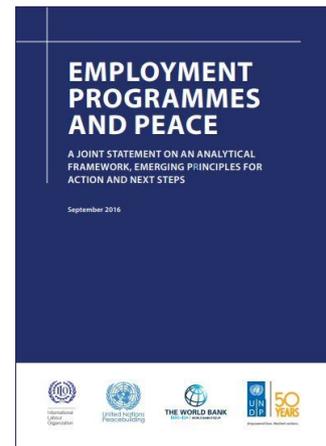
Les conflits violents, le changement climatique et les catastrophes ont des coûts économiques vertigineux, et il est prouvé que ces derniers sont liés au chômage et au déficit de travail décent en raison d'un « cercle vicieux ». D'un côté, les crises – y compris la pandémie de Covid-19 – peuvent donner un coup d'arrêt, voire inverser le développement économique durable, ce qui a de graves répercussions sur le monde du travail en termes de disponibilité et de qualité des emplois. Quant à la qualité du travail, les conflits et la violence généralisée peuvent accroître le travail informel, sans contrat et non déclaré, notamment pour les jeunes et les femmes, ce qui peut stimuler les économies illicites qui reposent sur la pérennisation de la violence – et rendent les travailleurs dépendants de cette violence. Les conflits limitent drastiquement la capacité des travailleurs à bénéficier d'un socle de protection sociale et des droits et principes fondamentaux au travail, ce qui entraîne les enfants vers les pires formes de travail des enfants. Par ailleurs, le chômage et le déficit de travail décent peuvent s'avérer des facteurs essentiels d'alimentation des conflits. L'absence de respect des droits fondamentaux au travail (comme le travail des enfants et la discrimination), le manque d'égalité vis-à-vis des opportunités économiques ou l'inexistence du dialogue social au travail peuvent par exemple susciter des sentiments d'injustice qui induisent des conflits.



## 1.2 L'emploi et le travail décent dans le Nexus humanitaire-développement-paix : une théorie de changement

### *Une approche sensible aux conflits*

Dans un contexte fragile tel que celui du Sahel, il est essentiel d'adopter une approche proactive et stratégique destinée à mettre en place des interventions bien conçues permettant d'instaurer la paix en remédiant aux causes profondes de la vulnérabilité, aux risques de conflit et aux déficits d'emploi décent. Les initiatives en matière d'emplois et de travail décent doivent donc toujours être conçues et mises en œuvre en tenant compte de la sensibilité aux conflits, afin de veiller à ce qu'elles ne nuisent pas à des environnements déjà instables. D'autre part, ces programmes et ces projets doivent aller plus loin et identifier la façon dont ils peuvent intentionnellement contribuer à la paix.

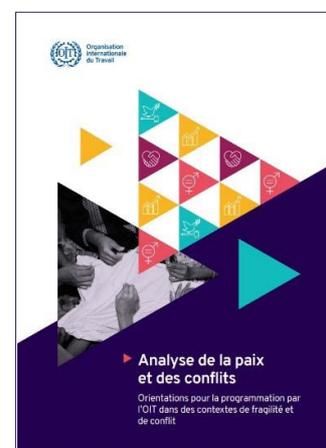


Par conséquent, il est essentiel de s'assurer que les projets visant à créer des emplois décents au Sahel, entre autres dans le cadre du CAPI, reposent sur une bonne compréhension des dynamiques de la paix et des conflits, ce qui leur offre plus de probabilités d'atteindre leurs objectifs en matière de travail décent et d'emploi tout en contribuant à la paix. À l'inverse, une programmation qui ne connaît pas bien ces dynamiques aura du mal à apporter une contribution concrète à la paix ou au travail décent et risque d'échouer. Dans ce cadre, l'OIT a développé un guide pour mener des analyses de la paix et des conflits qui peut être adapté au contexte du CAPI.

### *Une théorie du changement sur la contribution de l'emploi pour la paix*

L'OIT, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies (BACP), la Banque mondiale et le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) ont publié une déclaration conjointe sur l'emploi pour la paix<sup>3</sup> en 2016. L'OIT a identifié à partir de ce texte une théorie du changement établissant un lien entre trois moteurs de conflit et de la possible contribution de sa programmation à la paix.

La figure 2 résume de façon simplifiée la contribution que peut apporter le monde du travail à la paix : en créant des opportunités de travail décent afin de réduire les coûts d'opportunité de la violence ; en rassemblant les gens afin de dépasser les divisions horizontales ; et en favorisant le dialogue social et les droits au travail pour résoudre les différends. Ces trois moteurs de conflit



<sup>3</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/statement/wcms\\_535665.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/statement/wcms_535665.pdf)

sont interdépendants, et lorsqu'on déploie un programme relatif à l'emploi ou aux moyens d'existence en vue de pérenniser la paix, celui-ci doit remédier simultanément à l'absence d'opportunités économiques, à l'absence de contacts et à l'existence de différends (grâce à l'Agenda du travail décent). Il est probable que le fait de ne remédier qu'à un seul de ces trois moteurs de conflit ne contribuera ni à l'emploi, ni à la consolidation de la paix. Cette théorie du changement correspond au système d'encodage des priorités en matière de consolidation de la paix élaboré par le BACP (2021). En effet, dans les domaines prioritaires des services de base et de la relance économique, les activités ne ciblent pas toutes la paix, et ne sont pas toutes nécessairement destinées à la pérenniser, mais elles peuvent contribuer à la consolider en fonction de la théorie du changement et de la conception de ces projets ou programmes<sup>4</sup> :

1. *L'absence d'opportunités, notamment pour les jeunes et les femmes*

La création d'opportunités d'emplois décents (avec une protection sociale et un niveau de revenus approprié) augmente les coûts d'opportunité du recours à la violence. Les populations seront alors moins enclines à recourir à la violence politique et armée.

2. *L'absence de contacts et d'interactions entre les différents groupes sociaux*

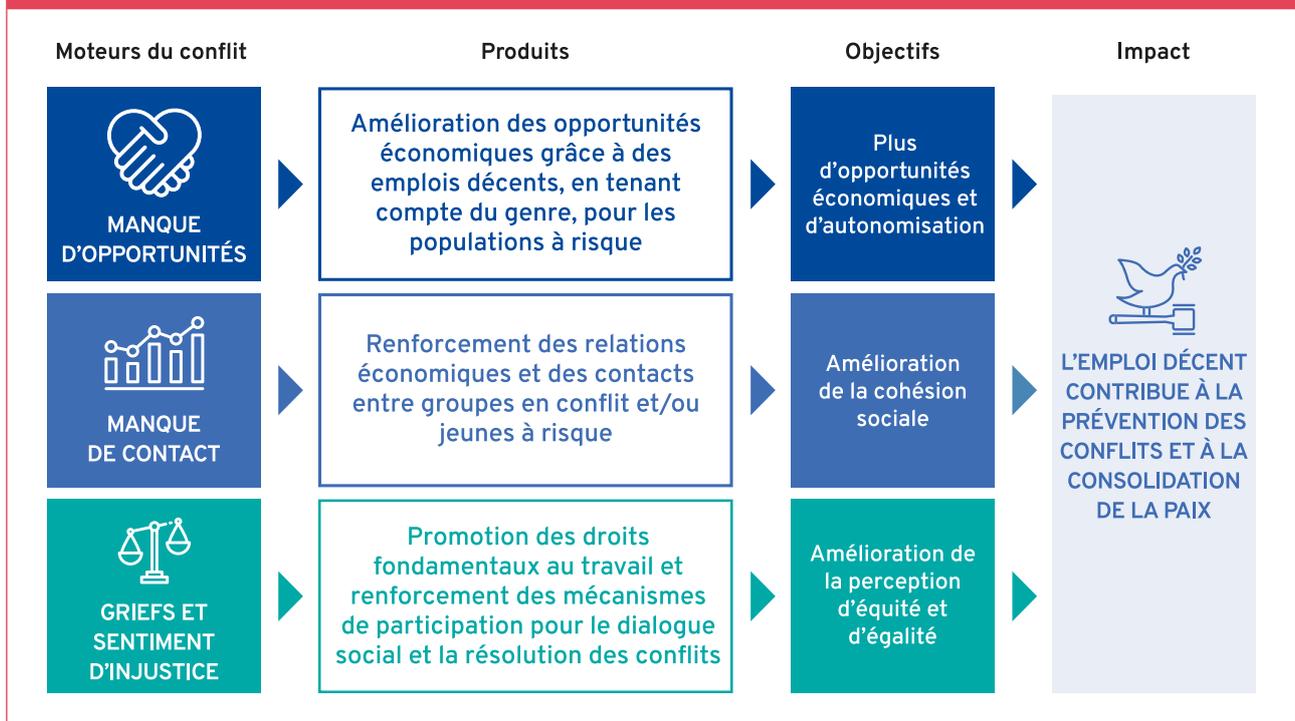
Les programmes d'emploi peuvent réduire les conflits en augmentant les contacts constructifs entre les groupes. En rassemblant les gens, et en renforçant les opportunités de dialogue entre groupes sociaux, et aussi entre le gouvernement, les travailleurs et les organisations d'employeurs, les programmes d'emploi peuvent casser les stéréotypes et améliorer la cohésion sociale.

3. *L'existence de griefs et d'un sentiment d'injustice en matière d'inégalités, d'accès aux droits fondamentaux au travail et d'exclusion*

Le développement de programmes d'emplois et de protection sociale inclusifs et transparents permettant d'améliorer l'égalité des chances, les moyens d'existence, la qualité et les droits au travail permet de lutter contre l'« insertion négative » sur le marché du travail (dans le secteur informel, via une activité de microentreprise ou dans un emploi formel non réglementé), qui peut déboucher sur un sentiment d'injustice et des griefs individuels pouvant conduire à la violence.

<sup>4</sup> OIT, « Comment concevoir, suivre et évaluer les résultats de consolidation de la paix dans le cadre des programmes d'emplois au service de la paix et de la résilience », 2019.

► Figure 2 : Théorie du changement : « Comment l'emploi contribue à la consolidation de la paix », à partir de l'ouvrage de Brück et al. (2016) « Jobs Aid Peace »



### 1.3 Le programme phare de l'OIT « Emplois au service de la paix et de la résilience »

Le programme de l'OIT *Emplois au service de la paix et de la résilience* est basé sur la Recommandation n° 205 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience adoptée en 2017<sup>5</sup>. Cette recommandation fournit aux membres de l'OIT des orientations sur les mesures à prendre en faveur de l'emploi et du travail décent pour la prévention, le redressement, la paix et la résilience face aux situations de crise résultant de conflits et de catastrophes. Ce programme de l'OIT combine des investissements à haute intensité de main-d'œuvre, des formations techniques, professionnelles et à la gestion d'entreprise, des services d'emploi et du secteur privé avec des approches de développement économique local cohérentes et spécifiques au contexte.

Il se fixe les objectifs suivants<sup>6</sup> :

- Permettre la création d'emplois directs et la sécurité de revenus
- Développer les compétences pour améliorer l'employabilité
- Soutenir l'emploi indépendant, les entreprises et les coopératives
- Comblent l'écart entre l'offre et la demande de main-d'œuvre

<sup>5</sup> Le texte de la recommandation est disponible à cette adresse : [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NOR\\_MLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID,P12100\\_LANG\\_CODE:3330503,fr](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NOR_MLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:3330503,fr)

<sup>6</sup> OIT, 2019, op. cit.

► Figure 3 : Une approche modulaire fondée sur les ressources locales. Tiré du manuel de l'OIT Comment concevoir, suivre et évaluer les résultats de consolidation de la paix dans le cadre des programmes d'emplois au service de la paix et de la résilience.

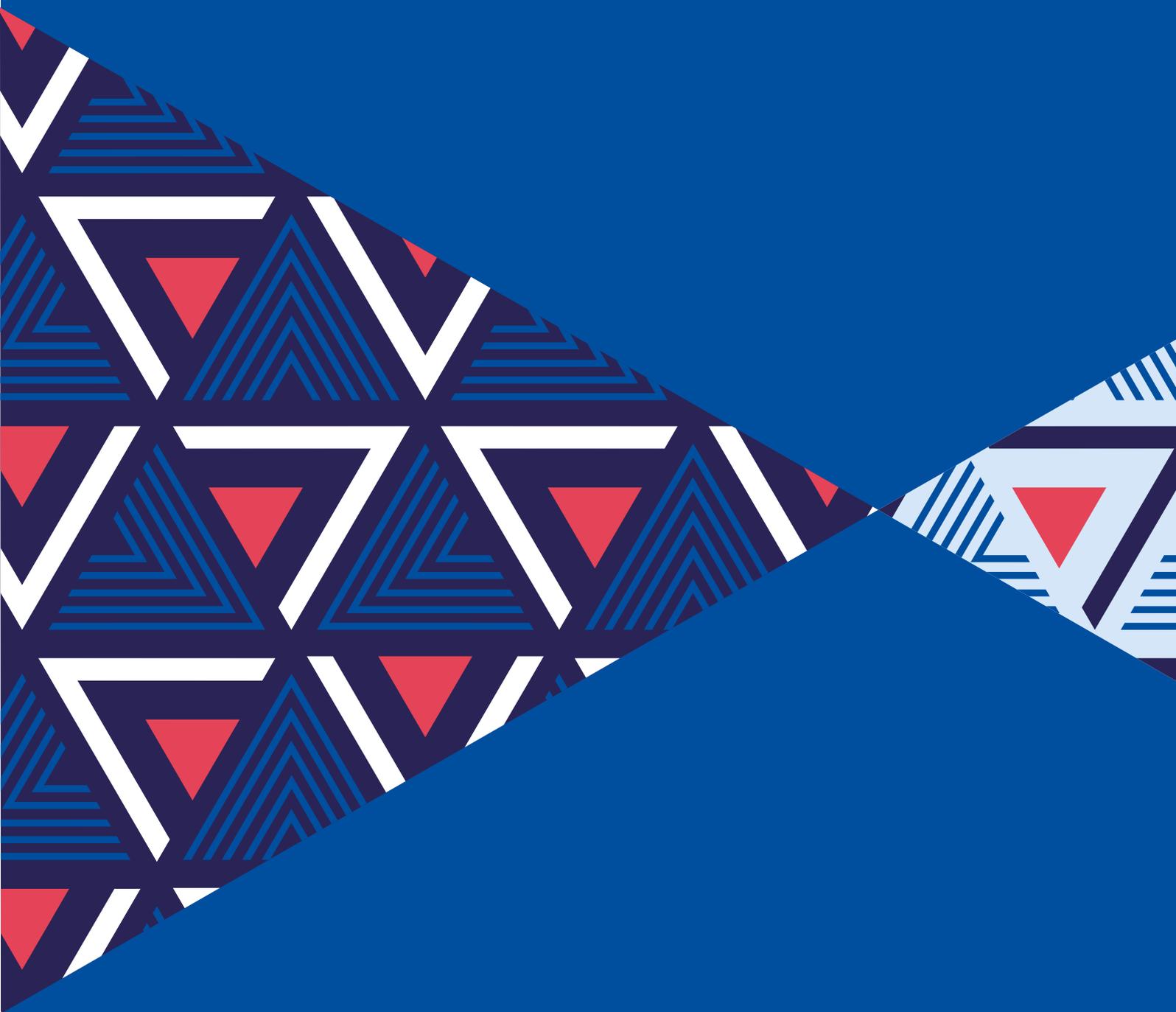


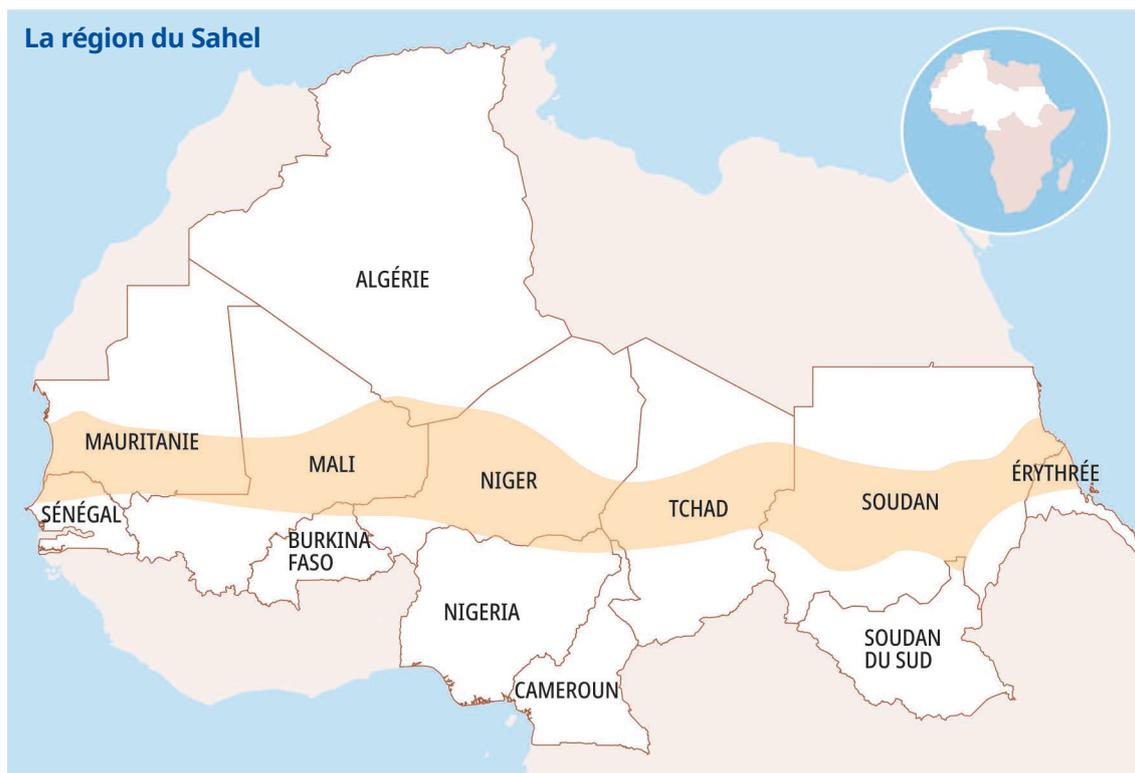
Le programme s'appuie sur l'expérience acquise par l'OIT au cours des dix dernières années et sur sa valeur ajoutée en matière de promotion de l'emploi, du travail décent et de la transformation structurelle de l'économie. Simultanément, grâce au dialogue social unique de l'OIT et à l'approche fondée sur les droits, la création immédiate d'emplois dans les situations de post-conflit, ou dans des contextes de fragilité, peut renforcer les relations économiques entre les groupes en conflit, améliorer les moyens de subsistance et réduire les conflits entre communautés à haut risque. Ce faisant, l'emploi contribue à la consolidation de la paix.

# 2.

---

## Analyse des facteurs de conflit au Sahel





De manière liminaire, il convient de rappeler quels sont les principaux facteurs de conflit au Sahel, et d'analyser comment les axes du travail décent et les fondements de la théorie du changement du programme de l'OIT permettent d'y répondre :

## 2.1. La compétition pour les ressources naturelles

Un dénominateur commun à la quasi-totalité des situations de conflit au Sahel est la présence de rivalités autour du contrôle des ressources (terres, eau, bétail, ressources minières). Cette dynamique est centrale dans l'explication de l'insécurité à la frontière Mali-Niger, mais aussi – de manière moins visible – dans les régions du Sahel, du Centre Nord et de l'Est du Burkina Faso. Elle tient aussi une place importante dans les violences au Centre du Mali. Cette compétition constitue un sujet de tension constant dans la vallée du fleuve Sénégal en Mauritanie (Dal El Barka). Ces situations conflictuelles présentent souvent les mêmes caractéristiques, à savoir un contexte de pression accrue sur les ressources naturelles causée par un grignotage des terres pastorales (Niger, Burkina Faso, Mali) ou agricoles (Mauritanie et Burkina Faso), une extension continue des terres de culture et un accaparement foncier spéculatif (marchandisation des terres, projets de lotissement, projets d'agrobusiness). Le changement climatique, les migrations internes et la pression démographique amplifient ces tendances conflictuelles. Le contrôle de ressources minières peut générer des microfoyers de violence, alimenter les tensions entre des groupes de population (villages, communauté), voire désormais des groupes armés, mais sans être pour l'instant central dans les dynamiques conflictuelles. L'accès à ces ressources fait également parfois l'objet de restrictions fondées sur la hiérarchie sociale. Au sein des communautés nomades comme sédentaires, la persistance de structures sociales très hiérarchisées engendre des inégalités d'accès au foncier. Les « descendants d'esclaves » en sont ainsi souvent victimes au sein des communautés arabe (haratine), peulh (rimaïbé), touareg (bellah) ou encore soninké dans la région de Kayes.

La portée conflictuelle de cette compétition tient à plusieurs raisons sur lesquelles l'approche « emplois décents » de l'OIT peut influencer positivement :

- ▶ Elle remet en question les moyens d'existence mêmes des populations : l'occupation des terres pastorales comme le vol de bétail décapitalisent tendanciellement les éleveurs et les obligent à des reconversions forcées ; l'accaparement ou l'occupation de terres agricoles peuvent empêcher l'agriculteur de cultiver et donc de vivre.

**Réponse proposée pouvant promouvoir la paix** : sans influencer nécessairement sur les facteurs à l'origine de cette compétition, l'approche de l'OIT permet d'offrir des opportunités d'emplois décents et de renforcer l'employabilité de ces acteurs en leur offrant une formation et une aide à la reconversion professionnelle.

- ▶ Elle est propice à la communautarisation : les conflits autour des ressources démarrent généralement à l'échelle familiale et menacent, faute de règlement, de se généraliser jusqu'à opposer des villages, des régions ou des communautés entières. Cette communautarisation favorise la violence et les dynamiques insurrectionnelles

**Réponse proposée pouvant promouvoir la paix** : en favorisant les interactions sociales autour d'activités économiques et/ou de formation et de dialogue social, entre des groupes qui ne se parlent plus, l'approche de l'OIT contribue à améliorer la cohésion sociale.

- ▶ Elle peut être systémique et découler de la gouvernance nationale ou locale, auquel cas elle renvoie à la manière dont les autorités (État, collectivités, etc.) privilégient certains groupes socioprofessionnels ou certaines communautés au détriment de l'unité nationale.

**Réponse proposée pouvant promouvoir la paix** : en promouvant des approches territoriales inclusives (incluant les partenaires sociaux et le secteur privé), elle permet de lutter contre cette tendance à l'exclusion systémique et de détourner les acteurs victimes de cette exclusion de la tentation du recours à la violence.

## 2.2 Les inégalités au cœur des violences

Les principales formes d'inégalité qui favorisent la prise des armes sont les inégalités horizontales entre groupes de population. Ce sont celles qui engendrent le plus les sentiments d'injustice sociale et d'exclusion catégorielle. Ces inégalités sont particulièrement présentes dans les différents pays couverts par l'étude et se traduisent par des formes de marginalisation qui privent ces catégories de droits essentiels et d'opportunités économiques, et qui les exposent à des formes d'injustice quasi systémiques. Il s'agit plus précisément

- ▶ de la marginalisation structurelle de certains groupes sociaux (descendants d'esclaves, éleveurs nomades, « jeunes » et « femmes ») ;

**Réponse proposée pouvant promouvoir la paix** : en promouvant des approches territoriales inclusives (incluant les partenaires sociaux et le secteur privé), elle permet de lutter contre cette tendance à l'exclusion systémique et de détourner les acteurs victimes de cette exclusion de la tentation du recours à la violence.

- ▶ de la construction de systèmes de gouvernance qui excluent de nombreuses catégories d'acteurs de la participation aux affaires, au profit de cercles élitaires affiliés au parti politique ou à la communauté majoritaires

**Réponse proposée pouvant promouvoir la paix :** un accès plus équitable à l'emploi et aux opportunités économiques (marchés publics, etc.), par le dialogue social (et son institutionnalisation) et la participation des partenaires sociaux, permet de lutter contre cette mécanique d'exclusion.

- ▶ de la trop forte centralisation en capitale, génératrice de déséquilibres territoriaux qui nourrissent la contestation et la violence.

**Réponse proposée pouvant promouvoir la paix :** la promotion du développement local autour d'une approche de planification territoriale ambitieuse de limiter les impacts négatifs de cette centralisation<sup>7</sup>

## 2.3 Perte de légitimité des fonctions régaliennes de l'État

Ce qui est à la base du contrat liant le citoyen aux États est remis en question, à savoir des systèmes judiciaires incapables de répondre aux aspirations citoyennes de justice et des Forces de défense et de sécurité qui peinent à contrôler leur territoire. Plus précisément

- ▶ un système judiciaire inaccessible et vu comme inéquitable dans lequel les populations croient peu ou pas, en particulier dans les zones périphériques ;

**Réponse proposée pouvant promouvoir la paix :** à l'instar des autres champs de la justice, la lutte contre l'impunité au travail, via un renforcement des inspections du travail ou de la justice prud'homale, participe à renforcer la confiance des populations dans le secteur judiciaire.

- ▶ des Forces de défense et de sécurité que leur faiblesse relative pousse à une violence de plus en plus indiscriminée et à la généralisation de groupes d'autodéfense, souvent mus par des agendas communautaristes. Cela conduit à une multiplication des abus perpétrés par les États et leurs proxies (groupes d'autodéfense), nouveau moteur des radicalisations.

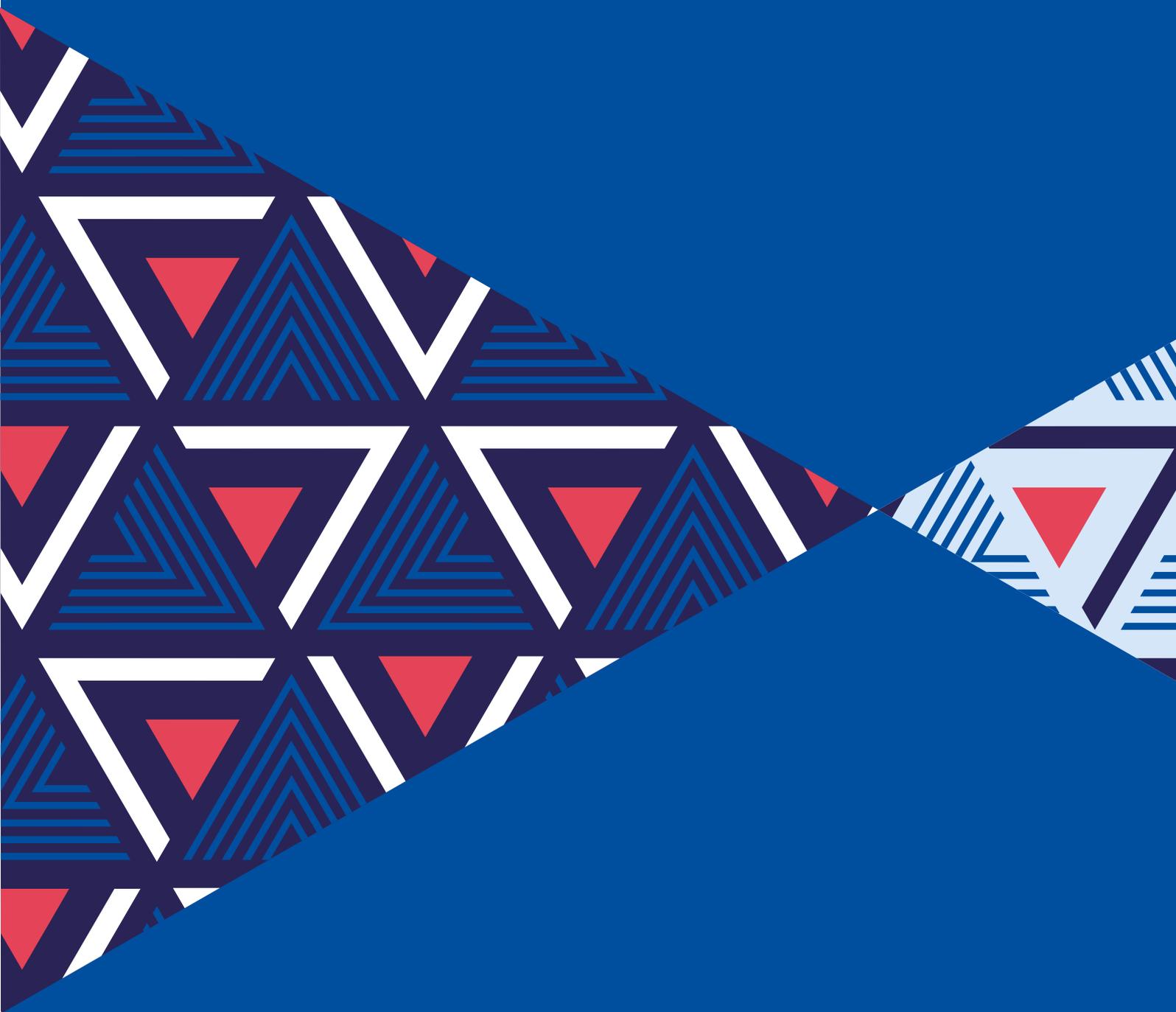
**Réponse proposée pouvant promouvoir la paix :** la promotion de la participation inclusive des communautés au développement local contribue à réduire la polarisation communautaire propice à ce type d'abus.

7. Rodríguez-Pose, Andrés, « Le rôle de l'OIT dans la mise en œuvre de stratégies de développement économique local dans un contexte de mondialisation », 2001.

# 3.

---

## Les fondements de l'approche du CAPI



Les actions du CAPI ne sont pas novatrices en tant que telles, puisque les mêmes actions existent d'ores et déjà dans l'ensemble des zones transfrontalières. Elles n'en demeurent pas moins pertinentes, sous réserve qu'elles fassent l'objet d'une concertation avec l'ensemble des partenaires afin d'éviter les doublons et les chevauchements entre eux. A l'échelle de l'Alliance Sahel, ses 12 membres sont censés mieux coordonner leurs actions en vue d'apporter une réponse plus agile et plus efficace. Mais la concertation avec les autres partenaires non-membres de l'Alliance Sahel reste limitée. En revanche, l'approche du CAPI et sa méthodologie de mise en œuvre semblent tout à fait novatrices :

### 3.1 Maîtrise d'ouvrage déléguée aux collectivités territoriales pour promouvoir une approche territoriale

---

Cette méthodologie de mise en œuvre est directement inspirée du Programme d'aménagement territorial intégré (PATI), initiative pilote de coopération transfrontalière entre municipalités des régions du Sahel (Burkina Faso), de Tombouctou (Mali) et de Tillabéri (Niger), coordonnée par la Cellule de coopération décentralisée transfrontalière des collectivités territoriales du Sahel (C3 Sahel), dont le siège est à Dori.

Cette méthodologie vise à maximiser l'adaptation de la réponse aux besoins exprimés localement. Le G5 Sahel défend l'idée que la délégation aux collectivités territoriales est synonyme de « maîtrise des dynamiques locales » et d'« inclusivité ». Il faut toutefois émettre quelques réserves à ce sujet. En effet, les pouvoirs locaux – en particulier les collectivités territoriales – peuvent s'avérer dans certains cas inégalitaires. Ils peuvent dans certains cas reproduire les clivages politiques nationaux et marginaliser certaines tendances politiques proches de l'opposition. Ils peuvent également reproduire des tensions ou fractures communautaires locales et renforcer la marginalisation de certains groupes sociaux qui se retrouveraient privés d'accès au pouvoir local. Ils peuvent enfin être touchés par la corruption et le clientélisme. Le portage local est donc positif, mais il ne doit pas être considéré comme automatiquement synonyme de légitimité et d'inclusivité.

L'autre avantage de cette approche via les collectivités territoriales est qu'elle contourne la difficulté qu'ont les États centraux à développer des approches intégrées, faute d'institutions dédiées et suffisamment expérimentées pour les porter. Le Programme d'urgence Sahel au Burkina Faso constitue une initiative répondant à la situation d'urgence et aux besoins spécifiques qu'elle requiert, mais sans approche intégrée. Seul fait exception le Niger, à travers la Haute Autorité à la consolidation de la paix, mais aussi de plus en plus à travers la Stratégie pour le développement pour le Sahel (SDS), qui relève de la primature. Au Mali, des stratégies intégrées régionales ont été conçues pour le Nord et le Centre, mais l'approche intégrée semble faire défaut. Une approche de planification et de mise en œuvre à l'échelle territoriale avec les acteurs locaux semble donc être pertinente pour contourner ces difficultés. Toutefois, pour l'heure, les collectivités territoriales n'ont pas les capacités de mettre en œuvre des projets de grande ampleur sans appui. D'une part, le transfert des compétences au profit des collectivités n'est pas toujours effectif, même s'il est prévu dans les textes, obligeant alors l'implication des services techniques déconcentrés et des ministères concernés. D'autre part, même lorsque le transfert de compétences est effectif, les collectivités n'ont que rarement les capacités humaines et techniques pour porter de tels



projets. Un travail d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des collectivités est donc nécessaire, émanant des services techniques ou des partenaires extérieurs.

### 3.2 Mobilisation de la société civile (via des coopératives, OSC, groupements, organisations d'employeurs et de travailleurs)

Le CAPI exprime le souci de travailler avec des organisations de la société civile et des opérateurs économiques, ce qui apparaît également novateur. A nouveau, cela constitue un moyen pour le G5 de coller au plus près des besoins et des capacités locales. Le G5 accorde une place importante à la jeunesse de cette société civile, ce qui, là encore, correspond à une nécessité du terrain au regard des tensions générationnelles qui prévalent au Sahel et des difficultés pour la jeunesse de s'affranchir de la tutelle d'aînés qui sont tendanciellement perçus comme un frein à la mobilité sociale. Là encore, l'une des précautions à prendre repose sur le choix des partenaires issus de la société civile. Certaines organisations s'apparentent à des « coquilles vides » et résultent d'initiatives qui sont destinées à capter des fonds internationaux sans savoir-faire ni ressources humaines dédiées. D'autres structures peuvent être professionnelles mais ne pas bénéficier des moyens humains et opérationnels de toucher les populations les plus vulnérables. Il y a donc lieu de veiller à diversifier les partenaires locaux de mise en œuvre, afin de parvenir à toucher l'ensemble des bénéficiaires. L'OIT peut de ce point de vue apporter ses conseils sur la base de son expertise. Elle est par exemple la seule agence des Nations Unies ayant une unité organisationnelle dédiée spécifiquement à la promotion des coopératives, le Service des coopératives, créé en 1920.



# 4.

---

**Axes stratégiques et actions prévues par le CAPI : chemins potentiels pour pérenniser la paix à travers l'emploi et le travail décent**



L'optique retenue ici est d'appliquer un filtre « emplois décents pour la paix » à chacune des actions prévues par le CAPI. Cette contribution pourrait donc nourrir la conception de programmes et fiches projets du G5 Sahel et ses partenaires, où l'OIT peut apporter une assistance technique à la rédaction et à la mise en œuvre.

**Au niveau stratégique**, il est recommandé de **promouvoir une approche participative de la planification stratégique en matière de développement local**. Comme précisé dans la première section, l'approche « emplois décents pour la paix », inspirée par la Recommandation n° 205 de l'OIT (2017), promeut une approche de développement local participatif basé sur les ressources locales, combinant des investissements à haute intensité de main-d'œuvre, des formations techniques, professionnelles et à la gestion d'entreprise, des services d'emploi et du secteur privé avec des approches de développement économique local cohérentes et spécifiques au contexte. L'atteinte de ces objectifs repose sur le renforcement des institutions, le respect des principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social.

De manière générale, il est suggéré que les actions prévues par le CAPI soient cohérentes avec la philosophie qui le sous-tend, à savoir de travailler avec les collectivités territoriales, la société civile et les partenaires sociaux (organismes de travailleurs et d'employeurs). Dès lors, les fiches projets devraient accorder la souplesse suffisante pour que le choix des infrastructures et les localités retenues pour leur implantation soit fait sur la base d'une planification participative en matière de développement local impliquant les communautés et les différentes parties prenantes locales issues de la société civile.



## Objectif stratégique 1 : Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique

*1.1. Les actions prévues ici sont essentiellement de la construction d'infrastructures (reconstruction de camps, brigades) et de l'équipement au profit des forces de défense et de sécurité (équipement de travail, de mobilité, de communication et de protection).*

Une approche « emplois décents » peut permettre de :

### ► Valoriser les ressources locales pour la construction des infrastructures

**Au niveau des entreprises allocataires des marchés, cela revient à définir des conditions de passation de marchés qui privilégient les entreprises locales et respectent les principes et droits fondamentaux au travail.** Cela suggère d'autoriser des règles de passation de marchés adaptées aux réalités locales, afin que des exigences normatives (ISO) n'excluent pas des entreprises locales n'y répondant pas. L'accompagnement de ces entreprises dans l'exécution du marché peut justement leur permettre de gagner en expérience et de monter en compétences pour prétendre ensuite à de plus importants marchés.

Des critères d'allocation de marchés peuvent également être pensés pour favoriser les entreprises « vertes » qui promeuvent des modes de construction durables, en faisant un usage efficient des matériaux (utilisation raisonnée de matériaux, y compris recyclés, et

recours aux ressources locales dans la mesure du possible), de l'énergie (renouvelable) et de l'eau (récupération d'eau de pluie, limitation des risques de pollution). L'éco-construction est un concept déjà expérimenté par le projet PECOBAT de l'OIT en Mauritanie (voir encadré XX)<sup>8</sup>. Il peut en être de même pour les entreprises formatrices, celles qui ont déjà des capacités pour donner des formations pratiques aux jeunes.

Il convient également d'imposer des règles dérogatoires pour ces types de marchés afin de maximiser le « contenu local », en imposant un pourcentage d'emplois locaux et microlocaux (à l'échelle respectivement de la commune et des villages), en privilégiant la sous-traitance à des entreprises locales et la fourniture locale des matériaux quand cela est possible. L'implication des organismes de formation professionnelle publics et privés dès la phase de conception des projets est essentielle pour valider la possibilité que certains des besoins exprimés par le projet puissent être satisfaits par la formation professionnelle existante et afin de favoriser l'insertion professionnelle des sortants de ces organismes.

► **Renforcer le dialogue social et l'inspection du travail**

Dans les faits, le choix des entreprises locales s'impose d'ores et déjà pour les zones d'intervention prioritaire 1 dans le CAPI, puisque ce sont souvent les seules qui ont la capacité de maintenir une activité dans ces zones, exception faite de très grands travaux où des entreprises internationales, ce qui ne veut pas dire que l'approche « emplois décents » est garantie via ces entreprises. Le dialogue social et l'implication des organisations d'employeurs et de travailleurs sont essentiels pour s'en assurer. Il est donc important, tout d'abord, d'accompagner ces entreprises pour les convaincre de l'importance de promouvoir des emplois décents (formation, appui direct...), en impliquant par exemple les chambres de commerce, qui sont généralement actives dans les périphéries. Il est dans le même temps important d'imposer aux entreprises un cahier des charges assez contraignant dans le domaine social, afin de garantir aux employés un niveau avancé de revenus et de protection sociale, et d'accompagner le renforcement des structures en charge du contrôle et des sanctions.

Il ressort que les inspections du travail ont généralement une présence dans la plupart des régions des zones prioritaires du CAPI, mais qu'elles sont très largement dépourvues de moyens et de pouvoir effectif de contrôle face à l'importance des relais politiques comme de la corruption. En revanche, les tribunaux du travail sont très peu sollicités pour les mêmes raisons qu'en matière judiciaire traditionnellement au Sahel : le citoyen manque d'informations sur les recours dont il dispose, l'accès à la justice est très limité (distant physiquement et coûteux), tandis qu'elle est souvent réputée corrompue et ne suscite donc pas la confiance.

► **Imposer des critères dans le recrutement des employés locaux permettant de privilégier les populations exclues (femmes, communautés minoritaires, etc.)**

Cela peut se justifier au profit de certaines communautés qui souffrent d'inégalités horizontales et dans les zones où les tensions à base communautaire sont les plus fortes et où les communautés ont besoin d'interactions sociales (ici favorisées par le travail). La « discrimination positive » peut heurter certaines sensibilités sahéniennes – où le fait

8 OIT, « Brèves de projets mis en œuvre par l'OIT en Mauritanie », février 2020.

ethnique reste souvent tabou –, mais elle est réclamée par les communautés les plus marginalisées, à l'image des descendants d'esclaves mentionnés précédemment. Cette approche devrait s'imposer dans les pratiques institutionnelles, comme le fait déjà, par exemple, la HACP au Niger avec les communautés nomades en parlant ouvertement de « discrimination positive ». Ces critères de recrutement peuvent également être fondés sur le genre pour renforcer l'inclusion des femmes dans les économies locales.

► **Communiquer localement sur la réalisation de ces infrastructures.**

Dans les zones prioritaires 1 et 2, la perception qu'ont les populations des forces de défense et de sécurité est de plus en plus négative, en particulier au Mali et au Burkina Faso. Il est donc impératif que ces chantiers fassent l'objet de communications pour informer les populations que ces emprises militaires sont destinées à leur protection et d'expliquer par exemple en amont les règles de circulation aux alentours de celles-ci. Au Burkina Faso, notamment, plusieurs incidents sont survenus où des individus n'ayant pas respecté les règles de circulation ont été visés par des tirs.

◀ Filtre « Do no harm » ▶

- Il est impératif de veiller à ce que les entreprises qui remportent les marchés n'aient pas de passif dans la zone (à commencer par des plaintes relatives aux conditions de travail en leur sein) ou que leurs dirigeants ne fassent pas partie d'un cercle de notabilités jouissant d'une mauvaise réputation ou privilégiant le recrutement de certaines communautés en particulier. Au Mali, à Gao et à Tombouctou, l'octroi de marchés publics à certains opérateurs spécifiques suspectés de partialité politique ou communautaire a déjà donné lieu à des manifestations et à des violences. Pour y remédier, un effort pourrait être fait pour que les différentes communautés soient représentées au sein de la commission des marchés publics.
- Dans certaines localités, faire participer les communautés locales à la construction de bâtiments militaires ou d'infrastructures stratégiques peut les exposer à des menaces de la part des GAT (groupes armés terroristes). A titre d'exemple, à Gao, en 2020, les GAT auraient fait passer aux communautés le message qu'il leur était interdit de reconstruire le bac de Lelloye, sans quoi elles seraient visées en représailles. A Mopti, dans le cercle de Bankass, le pont de Parou a été détruit à deux reprises en 2020. Après la première attaque, les GAT avaient ordonné aux communautés de ne pas participer à sa reconstruction. En conséquence, le pont reconstruit a été à nouveau attaqué et un véhicule de l'entreprise qui a réalisé les travaux de reconstruction a été dérobé pendant l'attaque. Les communautés ne devraient pas être associées à la reconstruction d'infrastructures détruites par les jihadistes, qu'il s'agisse de ponts, d'écoles ou de bâtiments administratifs. Il est a minima impérieux de vérifier en amont que la construction de ces chantiers n'expose pas les populations locales qui y participeraient. Le cas échéant, la construction pourrait être confiée au génie militaire

*1.2. Les autres actions au profit des autorités locales, administratives, judiciaires, coutumières et religieuses sont destinées à la « construction de bâtiments, à la dotation en matériel, à la formation, à la sensibilisation »*

Ici, les actions de valorisation des entreprises et de la main-d'œuvre locale à entreprendre sont les mêmes que dans le 1.1. Sur la construction des bâtiments civils, il convient également aussi :

- ▶ De ne pas seulement accompagner et renforcer les « autorités administratives » comme indiqué dans le CAPI, mais aussi les collectivités territoriales, et ce pour deux raisons au moins :

1. Le CAPI se base sur les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des actions : il est donc essentiel, en parallèle, de renforcer leurs infrastructures, leurs équipements, mais aussi les capacités techniques de leurs personnels (finances publiques, informatique, planification, etc.), en particulier en se basant sur les planifications locales (PDR, PDC) qui expriment clairement ces besoins. Lorsque ces plans n'ont pas été actualisés, ils devraient l'être en veillant à ce que leur rédaction soit le fruit d'une approche participative locale, et non le résultat de l'expertise d'un cabinet sollicité à cette fin ;

2. La sécurisation des locaux d'un gouverneur ou d'un préfet n'est pas nécessairement perçue par les communautés comme leur bénéficiant, parce que ces autorités sont assimilées aux FDS déjà mentionnées en 1.1. Il faut donc veiller à ce que les locaux des maires et des conseils régionaux, voire même les locaux des associations de chefferies traditionnelles, soient rénovés et équipés en parallèle.

- ▶ Parmi les activités de sensibilisation et de formation, d'envisager de dispenser au profit des collectivités territoriales des modules sur le dialogue social tripartite, la planification en matière de développement économique local, et d'autres modules relevant de l'approche « emplois décents »<sup>9</sup>.
- ▶ De choisir des localités où l'État peut de manière réaliste garantir la protection des infrastructures qu'il reconstruit ou réhabilite, sans quoi elles seront tôt ou tard à nouveau visées par l'action des groupes jihadistes. Cela signifie commencer en priorité par identifier des zones moins exposées à la menace où les besoins de reconstruction se font sentir et où la reconstruction d'infrastructures relevant du ministère de la Sécurité crisper moins les communautés locales. Dans les zones prioritaires 1, reconstruire les édifices de collectivités territoriales paraît plus adapté pour gagner la confiance des communautés et limiter le risque d'attaque contre ces bâtiments.

<sup>9</sup> Sur le dialogue tripartite, voir OIT, « Dialogue social et tripartisme », 2018. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_624016.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_624016.pdf)

### ◀ Filtre « Do no harm » ▶

Les responsables du G5 interrogés ont indiqué oralement que les actions de « sensibilisation et de formation » prévues dans le CAPI portaient sur la « prévention de la radicalisation », tandis que les « concertations entre autorités et populations » étaient destinés à étoffer le volet « renseignement » de la lutte antiterroriste. Ici, il est impérieux de ne pas exposer les communautés locales dans les zones prioritaires 1 et 2 : au Mali, au Burkina Faso et au Niger, les participants à ces types de rencontres sont régulièrement suspectés de collusion avec les autorités et visés par les GAT (enlèvements, exécutions), sans que les FDS soient en mesure de les protéger contre ces menaces. Les autorités coutumières et religieuses sont les premières visées par ces groupes et dans certains espaces, à commencer par le Liptako-Gourma, plusieurs dizaines de leurs membres ont été exécutés ces dernières années. En conséquence, il convient de distinguer les activités de communication publique conduites par les autorités sur le bien-fondé de leurs actions pour gagner la confiance des communautés, sans que celles-ci soient sollicitées pour identifier et dénoncer, et le développement de relations fondées sur le partage de renseignements, qui doit se faire le plus discrètement possible et suivant les lois en vigueur dans les différents États en matière de protection des sources. Afin de minimiser le risque d'exposition des communautés, le recours aux radios communautaires et aux campagnes d'information via les réseaux sociaux pourrait être privilégié.



## Objectif stratégique 2 : Renforcer la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens

### 2.1 Appui au déminage dans les zones de forte insécurité

Cette action sort du cadre d'intervention de l'OIT, mais il convient de souligner qu'elle participera très directement à la sécurisation du territoire permettant une mise en œuvre du CAPI dans les zones prioritaires et contribuant au retour des populations déplacées <sup>10</sup>.

### 2.2 Facilitation de la mobilité des populations

#### a. Reconstruction d'infrastructures de facilitation du transport (ponts ou bacs)

Restaurer la mobilité des populations frontalières qui vivent avant tout des échanges permet de gagner très directement la confiance des communautés. Une approche « emplois décents » comme pour les actions prévues en 1.1 valoriserait le « développement basé sur les ressources locales » pour le recrutement de la main-d'œuvre et la maximisation de l'impact en matière de cohésion sociale. A titre d'exemple, dans le « pays dogon », au

<sup>10</sup> Cette action participe directement à la sécurisation des populations. Bien qu'elles ne soient pas visées par les IED, il arrive fréquemment qu'elles en heurtent, par erreur des groupes jihadistes ou en raison du déplacement des sols causé par les pluies. Ces actions de déminage consolident donc directement la confiance qu'ont les communautés dans les FDS. Elles peuvent s'accompagner : 1. En amont, de campagnes de sensibilisation pour déconseiller aux communautés d'emprunter certains axes réputés minés ; 2. En aval, d'actions de communication pour restituer aux communautés locales le nombre d'opérations de déminage réalisées et les axes sécurisés.

centre du Mali, des ponts détruits pourraient être reconstruits en faisant participer des travailleurs de la communauté peulh.

### ◀ Filtre « Do no harm » ▶

Comme mentionné plus haut, il convient de ne pas associer la population à la reconstruction d'infrastructures lorsque les jihadistes le lui ont interdit, comme à Lelloye (Gao) et dans certains cercles de Mopti (Bankass, Bandiagara).

#### b. Construction et équipement de postes frontaliers de gestion de la circulation

**Approche semblable aux autres projets d'infrastructure** : Valoriser l'approche basée sur les ressources locales, la participation de différentes communautés pour renforcer la cohésion sociale, etc.



### Objectif stratégique 3 : Retour de l'État et des services régaliens

#### 3.1 Redéploiement des services publics (administration territoriale, justice) dans les zones transfrontalières

Approche semblable aux autres projets d'infrastructure pour le volet « construction de services », qui comporte des « infrastructures complémentaires » destinées à la sécurité de ces services (exemple de type barbelé ou clôture) : Valoriser l'approche basée sur les ressources locales, la participation de différentes communautés pour renforcer la cohésion sociale, etc.

### ◀ Filtre « Do no harm » ▶

Veiller à dissocier les mandants et, en l'espèce, ne pas associer les communautés locales à la sécurité des bâtiments publics, sans quoi ils pourraient faire l'objet de représailles. Toutefois, la sécurisation de ces édifices publics pourrait être une mission dévolue aux « groupes d'autodéfense », à l'instar des Volontaires pour la défense de la patrie au Burkina Faso.

**Le retour de ces services déconcentrés ne peut pas simplement être une réédition de ce qui a existé par le passé. Il convient de repenser la manière dont l'État intervient et de replacer au centre de son action la question de la justice, y compris appliquée au monde du travail :**

- ▶ Le retour du personnel de la fonction publique dans les zones les plus enclavées et désormais fortement exposées à l'insécurité pourrait faire l'objet de primes d'éloignement pour rendre ces positions réellement attractives. Des recrutements sur la base de la « discrimination positive » pourraient permettre que les populations locales issues des zones prioritaires occupent des positions de fonctionnaire dans leur territoire.

- ▶ L'administration territoriale doit être pensée comme un service déconcentré chargé d'accompagner le transfert de compétences aux collectivités, conformément aux textes en vigueur et à la philosophie de la mise en œuvre du CAPI. En l'espèce, les services de l'administration territoriale peuvent apporter une assistance technique aux collectivités.
- ▶ Comme souligné dans le CAPI, l'une des urgences est le retour des populations déplacées et réfugiées, travail qui peut être fait de concert entre les services de l'administration territoriale et les collectivités qui sont les plus à même de veiller en continu à leur réinsertion sociale, familiale et économique dans les zones prioritaires 1 et 2 dont elles sont originaires. Dans certains contextes, comme ceux du Sahel burkinabé ou du Centre du Mali, les populations déplacées appartiennent en majorité à des communautés qui ont été prises pour cibles. Les enjeux de cohésion sociale avec les communautés qui sont restées sur place, ou bien qui ont profité de leur départ pour s'approprier certaines ressources, doivent être considérés attentivement. Dans la région de Diffa, ce risque est moindre parce que les populations déplacées ont pu engager un retour partiel et multiplient les mouvements pendulaires entre zones de déplacement et localité d'origine. Le retour ne doit pas être décrété et forcé par les autorités, mais être encouragé par le biais d'un travail de sensibilisation, de garanties de sécurité et d'une aide au retour. Le cas échéant, cette aide au retour doit résulter d'une consultation des populations déplacées pour qu'elle soit adaptée à leurs besoins. Au Burkina Faso, un taux élevé d'intentions de retour parmi les déplacés internes a été enregistré en septembre 2020, à condition que la situation sécuritaire le permette et, dans une moindre mesure, qu'il y ait un accompagnement<sup>11</sup>.

Relativement à la question du dialogue social :

**La justice passe également par une justice au travail afin que les droits des travailleurs soient protégés. De ce point de vue, il importe de soutenir les institutions locales de l'administration du travail et du dialogue social** permettant de le garantir :

- ▶ La Médiature de la République, qui existe dans les quatre pays et dispose de compétences similaires dans chacun d'eux, permettant aux citoyens de se défendre face à d'éventuels abus perpétrés par l'administration publique, les établissements et entreprises publics et les collectivités territoriales. La Médiature dispose de représentations dans certaines régions relevant des zones prioritaires du CAPI, et elle y joue parfois un rôle de facilitation en matière de dialogue social, notamment au Burkina Faso.
- ▶ Les inspections du travail, qui souffrent dans les quatre pays de limites matérielles (absence de moyens de transport et/ou de crédits leur permettant d'être mobiles), humaines (positions peu attractives, manque de spécialisation des inspecteurs) et organisationnelles (absence d'indépendance, influence de la politique et de la corruption). Rendre ces positions plus attractives dans les régions d'intervention prioritaire 1 et 2 pourrait passer par l'octroi de primes d'éloignement. Leur rôle est d'autant plus important qu'elles jouent un rôle de conciliation entre les salariés et leurs employeurs : au Burkina Faso et en Mauritanie, la « procédure de règlement amiable » est même obligatoire avant de saisir le tribunal du travail quand le litige est individuel. Une formation des inspecteurs sur la R205 pourrait être envisagée.

<sup>11</sup> UNHCR, « Consultations avec les personnes déplacées internes et les communautés hôtes au nom du Panel de haut niveau sur le déplacement interne », septembre 2020.

- ▶ Il n'existe aucune instance prud'homale au Sahel, mais des tribunaux du travail dans les quatre pays. Ils restent peu accessibles en raison de la faiblesse du maillage territorial des tribunaux du travail (un par région ou wilayat pour la Mauritanie). En outre, la saisine est rendue compliquée (et coûteuse) dans les zones rurales par l'absence d'auxiliaires de justice dont le recours est souvent obligatoire (Mali, Burkina Faso) pour saisir les tribunaux. L'accès à la justice du travail pourrait être développé via une assistance juridique et judiciaire renforcée au profit des salariés qui souhaiteraient engager des poursuites, assistance pouvant être délivrée par des syndicats, des associations de parajuristes ou des avocats.
- ▶ Les structures syndicales sont actives dans les quatre pays, mais elles souffrent parfois d'un manque de capacités permettant d'être une force de proposition (à cause de la multiplicité des centrales syndicales et d'une très faible coordination), et ainsi de contribuer au dialogue social. A l'instar d'un programme soutenu par la coopération allemande en Tunisie, il pourrait être envisagé des appuis aux syndicats leur permettant d'appuyer les dialogues sociaux nationaux sur des sujets comme l'employabilité, la transition vers le secteur formel, la santé, la prévoyance, les conditions de travail ou l'assurance-chômage<sup>12</sup>. Le Programme de promotion du dialogue social en Afrique (PRODIAF) avait œuvré à la structuration du dialogue social en Afrique francophone jusqu'en 2010<sup>13</sup>.
- ▶ D'autres structures spécifiques à chaque pays, et pouvant jouer un rôle en faveur des emplois décents, pourraient aussi non seulement être associées à la planification des actions prévues, mais encore bénéficier d'un accompagnement : il peut s'agir : au Burkina Faso, du Haut Conseil pour le dialogue social (HCDS), qui n'a pas de représentation dans les régions des zones d'intervention prioritaire ; en Mauritanie, du Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI) ; au Mali, du Secrétariat permanent du dialogue social et du Conseil supérieur du travail ; au Niger, du Conseil national du travail (CNT) et de la Commission nationale de dialogue social (CNDS), cadre de dialogue quadripartite. Toutefois, il serait judicieux, en amont de tout soutien, de s'assurer que ces structures soient opérationnelles et impliquées dans le dialogue social, sans quoi leur appui resterait sans effet. Cette question n'exclut pas celle de la coordination et des doublons qui existent parfois entre ces différentes organisations, mais cet enjeu dépasse le cadre d'intervention du CAPI.
- ▶ La nomination de femmes ou de personnes issues des minorités à la tête de ces structures peut contribuer au changement des mentalités et à l'amélioration de la prise en compte de ces catégories dans le droit du travail. Ainsi, la nomination d'une femme à la tête du tribunal du travail de Nouakchott avait été fortement médiatisée.

### **3.2 Concertation et plaidoyer sur la décentralisation via l'Alliance des associations de pouvoirs locaux**

Comme déjà mentionné plus haut, certains acteurs au sein du G5 semblent avoir un biais sécuritaire dans la manière de penser le rôle des collectivités territoriales. Si cette dimension peut être explorée, elle doit l'être avec une grande prudence et ne pas être exclusive.

<sup>12</sup> Voir le programme de la coopération allemande : <https://www.giz.de/en/worldwide/83436.html>

<sup>13</sup> [http://oit.org/wcmstp5/groups/public/---ed\\_mas/---eval/documents/publication/wcms\\_160681.pdf](http://oit.org/wcmstp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_160681.pdf)

Il est essentiel de penser la sécurité sous l'angle de la « sécurité humaine », qui peut être obtenue par des moyens non sécuritaires, via une amélioration du rapport entre les collectivités territoriales et les communautés, une amélioration des services rendus, une satisfaction des aspirations économiques locales, des politiques publiques plus inclusives, une meilleure gestion du foncier, une amélioration des mécanismes de résolution des différends, une plus grande redevabilité citoyenne, etc. Tous ces leviers permettent de regagner la confiance des communautés et de les éloigner naturellement du recrutement par les groupes armés. De ce point de vue, les efforts à consentir en matière de concertation entre les communautés (et leurs représentants au sein de la société civile, y compris en matière sociale), les services déconcentrés et les collectivités territoriales sont considérables. A contrario, une aggravation de la manière dont les collectivités opèrent parfois, à travers des élus pouvant être guidés par des intérêts politiques ou communautaristes, aurait pour effet d'exacerber les facteurs de conflit. D'où la nécessité d'avancer en parallèle sur ce volet « sécurité humaine ».

### **3.3 Renforcement de la légitimité et des capacités d'action des collectivités territoriales dans les zones prioritaires**

A l'instar de ce qui a été observé en 3.2, deux objectifs différents semblent ici assimilés : celui du renforcement de la légitimité des collectivités territoriales, en tant qu'acteurs qui représentent les populations et répondent à leurs besoins, et celui de leur rôle accru en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

Le renforcement de la légitimité des collectivités territoriales est essentiel pour que les populations regagnent confiance en leurs représentants et que cela les détourne des groupes armés qui cherchent justement à remplacer les élus locaux en matière de gouvernance des territoires et d'administration de services. Cela passe, comme indiqué en 3.2, par des concertations véritablement inclusives au niveau des collectivités, afin que tous les griefs potentiels puissent être recensés et considérés. Toutefois, la légitimité ne se décrète pas. Elle a pour point de départ une plus grande inclusion de l'ensemble des communautés et leur association à la planification locale des actions de développement. Elle se gagne surtout par la conduite de politiques publiques véritablement inclusives qui puissent profiter à l'ensemble des communautés, y compris les plus vulnérables, et par une capacité renforcée à réguler l'action des opérateurs économiques autant que des partenaires de développement. Sur le plan économique, les collectivités ont un rôle particulier à jouer au niveau de l'économie informelle.

Selon les interlocuteurs du G5 interrogés, les activités « de communication, d'information et de sensibilisation » en matière de sécurité relèvent souvent de la prévention de la radicalisation. A cet égard, la radicalisation au Sahel est moins le fruit de croyances religieuses que le résultat d'une injustice multiforme. De ce point de vue, les études scientifiques sont unanimes. Prévenir la radicalisation passe donc avant tout par une meilleure gouvernance et une lutte contre les formes locales de corruption qui réduisent les facteurs de conflit identifiés dans la section 2. Cette prévention repose nécessairement sur l'action des collectivités et des services déconcentrés.

Le seul retour des « services de l'administration territoriale et de la justice » sous les mêmes formes qui ont toujours existé ne permet pas de garantir l'effet recherché du CAPI, à savoir

« la bonne gouvernance et lutte contre la corruption ». Pour ce faire, il convient de renforcer et/ou développer des mécanismes de contrôle internes et externes :

- ▶ Les mécanismes internes peuvent être des comités locaux de suivi à l'échelle des communes, qui veillent à la bonne réalisation des projets, à une bonne coordination entre les différents acteurs impliqués dans le développement au niveau local et dont l'implication limite les risques de corruption impliquant les différents services de l'État. Au Niger et au Burkina Faso, le programme de l'USAID PDEV II avait soutenu la formation des Comités d'action communautaires (CAC), qui demeurent aujourd'hui plus ou moins fonctionnels selon les régions : ils sont largement démobilisés dans la région de Diffa (où ils étaient le plus développés jusqu'en 2014-2015) mais ont su surmonter la fin du PDEV II dans la région du Sahel au Burkina Faso et demeurent assez actifs. Au Burkina Faso, outre les CAC, il existe également des Conseils villageois de développement (CVD), créés en 2006 à l'échelle nationale pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de développement local, mais qui souffrent d'un manque de légitimité du fait de leur politisation et de l'exclusion des autorités traditionnelles de ces structures<sup>14</sup>. Au Mali, les Comités d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement ont été créés en 2008 au niveau régional (CROCSAD), de la commune (CCOSAD) et du village (CLOCSAD)<sup>15</sup>. Ils ont pour mission de suivre et évaluer les appuis techniques, mais également de coordonner les actions de développement aux différents échelons. Ces différentes structures souffrent soit d'un manque de moyens (parce que dépendant des projets de développement), soit d'un manque de légitimité lié à leur politisation ou à leur manque d'indépendance. Elles constituent toutefois des espaces essentiels qu'il convient de soutenir et d'adapter plutôt que de créer de nouvelles structures ad hoc.
- ▶ Les mécanismes externes passent par une redynamisation des moyens des organisations de la société civile (OSC) qui luttent contre les différentes formes de corruption et d'inégalités, mais qui souffrent aujourd'hui d'un manque de protection ne leur permettant pas de maintenir leurs activités dans les zones prioritaires. Dans chaque pays, de nombreuses OSC sont actives dans ces domaines, mais leurs activités sont entravées ou elles sont menacées. Certaines OSC sont accusées par les autorités d'être affiliées à l'opposition et leurs leaders sont arrêtés, à l'instar de PCQVP et d'Alternatives Espaces Citoyens au Niger. D'autres sont accusées par les autorités de soutenir des organisations terroristes et voient donc leur liberté d'action entravée. Enfin, certaines ont simplement fui les zones en raison de l'insécurité jihadiste. Pour contourner ces difficultés, différentes solutions peuvent être envisagées :
  - Impliquer davantage les Instituts nationaux des droits humains, à commencer par les CNDH, qui bénéficient dans les quatre États d'un ancrage institutionnel protecteur et d'une certaine autonomie, comme les présidents des CNDH du Niger et du Mali l'ont déjà montré. Les CNDH sont particulièrement actives sur les enjeux touchant aux inégalités horizontales, à l'instar par exemple des CNDH de Mauritanie et du Mali, qui combattent les formes modernes d'esclavage<sup>16</sup>. Les CNDH peuvent également couvrir l'action – parfois sensible – d'OSC et ainsi les protéger.

14 Voir par exemple : <https://revuejuris.net/2020/01/14/les-mutations-normatives-des-cvd-au-burkina-faso/>

15 Décret n° 08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des comités régionaux, locaux et communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement.

16 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200729-mauritanie-esclavage-mesure-cndh-doutes-militants-antiesclavage>

- Favoriser la formation et le développement de nouvelles structures associatives à la base et appuyer leur mise en réseau afin qu'elles soient mieux protégées face aux autorités.



## Objectif stratégique 4 : Améliorer la cohésion sociale et réduire les inégalités spatiales et sociales

### 4.1 Actions de dialogue, sensibilisation, communication et éducation pour la prévention des conflits, la cohésion sociale et la paix

Le CAPI range dans la même catégorie « dialogue social » et « sensibilisation, communication et éducation », et il considère qu'il s'agit essentiellement de « faire passer des messages de paix ». De ce point de vue, il conviendrait de bien distinguer trois catégories d'actions :

- ▶ **Les actions dites de dialogue social** visent à réconcilier des parties qui connaissent des différends ou des litiges dans le cadre du travail qui nécessitent un dialogue tripartite. Des structures dédiées doivent être impliquées, comme les Médiatures de la République ou, au Burkina Faso, le Haut Conseil du dialogue social (HCDS). Ce dernier, composé de 30 représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement, est un organe consultatif qui livre son avis sur des questions relatives aux politiques économiques et sociales ayant des conséquences sur le monde du travail et sur les conditions de travail, d'emploi et de formation des entreprises. Il dispose de trois commissions :
  - la *Commission de médiation et du dialogue social*, qui traite des questions relatives au dialogue social, à la négociation collective, aux cadres de dialogue ;
  - la *Commission formation, sensibilisation et relations professionnelles*, en charge du renforcement des capacités des partenaires sociaux à tous les niveaux, la promotion et la mise en place de mécanismes adaptés de dialogue social à l'échelle sectorielle ;
  - la *Commission économique et sociale du travail*, qui traite des questions économiques, mais aussi de la protection sociale.

Ces commissions pourraient être formées sur la Recommandation n° 205 ou sur leur rôle à jouer en matière de médiation sociale.

- ▶ **Les actions dites de dialogue communautaire.** Il s'agit ici, avec le concours d'organisations dites « de médiation », de réconcilier les acteurs entre eux (autour de tensions portant sur l'exploitation de ressources, sur des querelles politiques, communautaires ou religieuses) et d'éviter que leurs différends ne soient exploités par des groupes armés. Les initiatives de dialogue communautaire sont aujourd'hui très en vogue et une certaine concurrence existe entre les organisations qui les portent. Elles devraient faire l'objet d'un arbitrage de la part des autorités pour éviter que dans une même région, deux organisations conduisent le même processus.
- ▶ **Les actions de sensibilisation sont par définition « top-down »** et ne permettent pas aux acteurs éprouvant des griefs de les partager ou aux acteurs en conflit de les régler. Les actions de sensibilisation se sont depuis plusieurs années multipliées, et ce par de nombreux canaux (y compris par le biais des leaders religieux), sans que cela ait

un impact avéré. Il conviendrait donc d'adopter des approches innovantes permettant que ces actions de sensibilisation soient le moins « top-down » possible mais soient portées justement par des acteurs jihadistes repentis, des acteurs ayant été en conflit et symbolisant la paix, des partenaires sociaux (représentants de l'économie informelle et du secteur privé, chambre de commerce, etc.).

Ces actions de dialogue et de sensibilisation doivent impérativement respecter les équilibres générationnels et de genre, d'autant que l'égalité de genre est une variable jouant en faveur de la stabilité. La littérature scientifique s'accorde sur une corrélation statistique voulant que les pays confrontés à d'importantes inégalités de genre soient exposés à un risque accru de conflits, mais aussi à un niveau de violence plus soutenu<sup>17</sup>.

#### **4.2 Insertion socioéconomique et autonomisation des jeunes, femmes et groupes vulnérables (déplacés, réfugiés) par des modules de formation et la dotation de kits**

Les soutiens à la formation et à la distribution de kits sont parmi les activités les plus récurrentes au Sahel, aboutissant parfois à une saturation de l'offre de formation avec des modules de formation pour des métiers saturés sur le marché de l'emploi. Cela nuit à la pérennité des initiatives de formation et d'insertion, et le taux d'échec est très élevé. L'offre de formation doit être rattachée à des filières porteuses et aux besoins réels du marché. Il convient d'explorer :

- ▶ La possibilité de développer des formations pour des métiers innovants, en recherchant localement, avec les ONG déjà actives en la matière et les universités ou centres de recherche locaux, les potentialités de formation en lien avec les besoins exprimés localement. A titre d'illustration, à Diffa, une ONG avait, en partenariat avec l'Université de Diffa, développé une formation de réparateur de panneaux photovoltaïques en écho à la généralisation de cette technologie dans cette région. A minima, un travail de concertation est requis avec les partenaires pour identifier les territoires où des besoins de formation restent à combler et ceux où une saturation est observée. Dans les régions où les diagnostics sur l'adéquation entre les offres de formation et les besoins exprimés sur le marché n'ont pas été effectués ou sont trop anciens, la réalisation de ces diagnostics est un prérequis. Par exemple, dans les régions de Diffa et d'Agadez, dans le cadre de l'anticipation des projets de stabilisation, l'ONG Swissaid avait conduit une étude sur les filières porteuses et les débouchés sous-régionaux. A priori, les nouveaux territoires de populations déplacées comme le Centre Nord au Burkina Faso, par exemple, pourraient encore éprouver des besoins en matière de formation, mais aussi et surtout d'insertion professionnelle rapide.
- ▶ **Des projets de type « chantier-école » peuvent être pertinents sur la base de ce que l'OIT a notamment mis en œuvre dans le domaine des infrastructures en Mauritanie.** Le projet Chantier-École vise des populations vulnérables, peu éduquées, et se veut particulièrement professionnalisant. La période d'apprentissage théorique (20 %), basée sur l'approche par compétences, est suivie d'une plus longue période de pratique sur des chantiers (80 % du temps de formation en chantier réel). Le projet renforce toutes les facettes du processus d'insertion : la formation professionnelle du stagiaire ; la sécurité et la santé au travail ; l'insertion financière et la bancarisation

<sup>17</sup> Banque mondiale, Nations Unies, « Pathways for peace : inclusive approaches to preventing violent conflict », 2018.

des apprenants ; l'amélioration et le développement des offres d'emploi (à travers le renforcement du secteur privé, l'amélioration des services d'intermédiation de l'emploi, l'introduction de clauses sociales pour ouvrir les marchés aux groupes vulnérables), et le renforcement du dialogue social à travers une approche inclusive intégrant les réfugiés maliens et maliennes avec la communauté hôte<sup>18</sup>.

- ▶ **L'accompagnement des entrepreneurs après le démarrage de leur activité d'insertion/réinsertion** pour réduire le taux d'échec, par un appui technique (pénétration de marché, aide à la commercialisation, formulation de projet, accompagnement administratif) ou financier (institution de microcrédit), en tenant compte des obstacles additionnels pour les jeunes et les jeunes femmes entrepreneurs plus spécifiquement<sup>19</sup>. Dans la plupart des régions des zones prioritaires, les représentations des chambres de commerce œuvrent en ce sens. Toutefois, la diminution tendancielle de la présence des services techniques comme des institutions de microcrédit dans ces zones limite l'appui qui peut être apporté à ces entrepreneurs. En Mauritanie, l'OIT a expérimenté les Services d'appui aux entreprises (guide SAE), ainsi qu'un processus de certification avec le Centre international de formation de l'OIT permettant de construire un réseau local de formateurs et d'accompagnateurs de micro- et petites entreprises compétents. De ce point de vue, les femmes devraient être considérées comme une catégorie prioritaire à accompagner, puisqu'elles sont confrontées à des freins structurels à leur autonomisation sur le plan économique. Dans le Sahel, 89 % des femmes travaillent dans le secteur agricole, mais en étant privées d'accès au foncier, au crédit, aux intrants agricoles, aux marchés, aux informations et aux formations, ce qui limite de fait leur productivité<sup>20</sup>.
- ▶ Il pourrait également être envisagé de favoriser la création ou le développement de réseaux d'entreprises formatrices, à l'instar de ce que l'OIT entreprend au Burkina Faso. Il existe déjà une Association des ouvriers du BTP disposant de son propre centre de formation, qui met en réseau des entreprises, des formateurs et des ouvriers qualifiés. Il ressort d'une étude conduite par l'OIT que la réussite de tels réseaux dépend notamment de l'identification d'un segment entrepreneurial à privilégier ; des modalités d'adhésion pour chaque partie et du respect de ses engagements ; du type de formations et des métiers auxquels elles préparent<sup>21</sup>.
- ▶ Il est essentiel d'éviter de créer des disparités entre populations déplacées et communautés hôtes. Parmi les communautés hôtes, il conviendrait de cibler en priorité ceux (en premier lieu les jeunes et les femmes) dont l'activité économique a été impactée par l'insécurité et/ou le Covid-19 et qui ont abandonné leur activité en recherche de reconversion. Les éleveurs ayant perdu ou vendu par découragement leur cheptel, les agriculteurs n'ayant pas été en mesure de cultiver ou les orpailleurs en fin de cycle d'exploitation et sans perspectives pourraient constituer des catégories cibles. Il conviendrait alors de se rapprocher localement des associations d'éleveurs et des associations d'orpailleurs artisanaux pour cibler ces bénéficiaires.

18 OIT, « Rapport de capitalisation du projet Chantier-École d'entretien routier », septembre 2018.

19 Voir à ce sujet les recommandations de l'Enquête de Transition vers la Vie Active au Burkina Faso en 2019, OIT, octobre 2020.

20 OXFAM, « Sahel : priorité à la résilience et au développement », Décembre 2018

21 OIT, Rapport intermédiaire de la prestation combinée, à paraître.



### Encadré 1 : Les chantiers-écoles pour l'emploi, la formation et la cohésion sociale auprès de jeunes Mauritanien(ne)s et réfugié(e)s malien(ne)s en Mauritanie



Depuis 2015, l'OIT promeut l'approche d'investissement à forte intensité d'emploi en Mauritanie par la fourniture de services publics dans le domaine du développement des infrastructures, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. L'OIT et l'UNHCR ont collaboré sur deux projets qui associent dans la zone du camp de M'bera, à Bassikounou, la création d'emplois décents, la construction d'infrastructures et le renforcement de la cohésion sociale entre les communautés de réfugiés et d'accueil.

Dans le contexte du déplacement prolongé des réfugiés en Mauritanie, l'OIT aborde le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix à travers :

1. L'amélioration de l'employabilité des jeunes femmes et des jeunes hommes de différentes communautés, y compris les réfugiés et les jeunes de la région, en suivant une formation sur place dans le domaine de la construction ;
2. La création d'opportunités de travail décent par le biais d'activités économiques ;
3. La construction d'infrastructures communautaires de base en utilisant une approche à forte intensité d'emploi et en optimisant l'utilisation de matériaux locaux, en fonction des besoins identifiés par une analyse sensible aux conflits de la chaîne de valeur et du marché ;
4. La promotion du développement économique local par l'entrepreneuriat et le soutien au développement des entreprises et coopératives rurales et des services d'intégration des jeunes, et le renforcement des capacités locales ;
5. La promotion du travail décent et les bonnes pratiques en termes de sécurité et santé au travail dans les entreprises locales

- ▶ **L'insertion passe également par une formalisation accrue des acteurs de l'informel, en particulier chez les jeunes.** Pour ce faire, il convient de valoriser des stratégies de développement local qui promeuvent le dialogue tripartite au sein duquel les acteurs de l'informel ont toute leur place, qui favorisent l'émergence d'un environnement favorable aux entreprises (lutte contre la corruption, mise en relation avec les acteurs de l'économie formelle, accès renforcé aux services financiers, etc.),<sup>22</sup> qui promeuvent la réalisation d'infrastructures essentielles aux entreprises locales, et qui aident les entreprises à devenir compétitives (appui à l'identification des chaînes de valeur, à l'organisation des entreprises en groupements, etc.) . En matière d'accompagnement des acteurs de l'informel, les collectivités territoriales disposent d'une vraie valeur ajoutée, car elles sont naturellement au contact de ces acteurs. Elles pourraient encourager de véritables programmes de stages et de placement en entreprise. En même temps, ces acteurs constituent une importante source potentielle de recettes fiscales pour les collectivités.
- ▶ **La promotion de chaînes de valeur** dans des secteurs offrant des opportunités d'emploi et de développement d'entreprises à tous les groupes ethniques, y compris ceux qui sont actuellement marginalisés dans l'économie.

#### *4.3 Appui institutionnel pour la structuration et efficacité des OSC (appui aux associations de jeunes et de femmes, formation sur la cohésion sociale et le dialogue, fourniture de guides et outils de sensibilisation)*

L'appui aux OSC est un axe d'intervention déjà fortement soutenu par les bailleurs, sans que les besoins soient nécessairement satisfaits. De ce point de vue, il est essentiel que cet appui ne favorise pas le renforcement de structures à la légitimité locale contestée. Un travail de cartographie de ces structures et de recueil de leur réputation locale doit donc être réalisé au moment de l'analyse de conflit. Il convient ensuite d'imaginer des mécanismes d'appui à des structures de taille différente, afin d'éviter que le soutien aux plus grosses OSC (qui ont une importante capacité d'absorption, mais une efficacité locale parfois limitée) n'étouffe les plus petites structures locales (dont la portée des actions reste limitée, mais à l'efficacité locale parfois considérable).

Il y aurait lieu de s'inspirer, par exemple, de l'initiative du Fonds d'appui aux moteurs du changement (FAMOC), financé par le Danemark au Mali pour soutenir des organisations de la société civile de trois tailles différentes à travers trois différents guichets d'appui : initiatives individuelles ou en tout petit groupe, OSC de taille intermédiaire opérant à l'échelle d'une commune, OSC de taille supérieure opérant à l'échelle régionale. Cela permet de diversifier les partenaires et d'éviter de faire entreprendre à certaines OSC ce qu'elles font déjà avec d'autres acteurs et qui les expose localement à des critiques. Les exemples sont nombreux de ce point de vue.

<sup>22</sup> OIT, « Stratégies de développement local », 2011.



## Objectif stratégique 5 : Réinvestir dans les secteurs de soutien à l'économie

### *5.1 Réalisation d'infrastructures d'offre d'énergie renouvelable (type solaire ou hybride)*

A ce stade, la part d'énergie renouvelable dans les économies sahéliennes est très faible, mais elle se développe malgré tout<sup>23</sup>. Le cadre institutionnel actuel apparaît assez favorable à la promotion des énergies renouvelables et le Sahel compte déjà un réseau de distributeurs et d'équipementiers offrant ces types de solutions, mais encore assez coûteuses. Jusqu'ici, c'est l'usage particulier et non collectif qui est privilégié. Les exploitations familiales sont orientées vers des modes de production qui s'avèrent durables et rentables. Ces réalisations s'inscrivent parfaitement dans la promotion d'emplois verts. Elles sont donc naturellement bénéfiques, pour peu que cela soit fait rigoureusement.

La promotion d'énergies renouvelables doit s'inscrire dans des modèles économiques rentables, mais aussi centrés sur la création d'emplois décents permettant de promouvoir simultanément la cohésion sociale et la résilience des communautés. Le G5 et l'OIT pourraient se rapprocher de structures spécialisées dans la promotion de ce type d'énergies en lien avec les besoins et contraintes économiques locales, à l'instar par exemple de l'ONG/cabinet de consulting Practical Action, qui intervient au Burkina Faso et ambitionne de se développer dans les autres États du G5 Sahel. À titre d'illustration, dans l'équipement du CHR de Dori, construit via le PATI (voir la section sur les infrastructures), plusieurs équipements fonctionneront avec l'énergie solaire.

Le choix de ces infrastructures doit se faire sur la base des études de faisabilité sensibles aux conflits réalisées à l'échelle locale, régionale ou internationale, et suivant les planifications locales (PDC, PDR). Elle doit privilégier des entreprises locales ou nationales qui peuvent apporter un savoir-faire pour la gestion et l'entretien de ces solutions.

Une question primordiale est en effet celle de leur entretien, ce qui nécessite la mise en place de comités de gestion rigoureux, et surtout d'une main-d'œuvre disponible pour gérer l'entretien et les réparations éventuelles. Cette problématique trouve une réponse dans les besoins en matière de formation professionnelle (ex. : formation de réparateur de panneaux photovoltaïques).

### *5.2 Projet d'aménagement territorial intégré (PATI) : réalisation d'infrastructures socioéconomiques (de santé et agropastorales)*

Le PATI est la déclinaison opérationnelle du Schéma d'aménagement transfrontalier intégré (SATI) élaboré dans le cadre global de la mise en œuvre du Programme de coopération transfrontalière locale (PCTL) soutenu par la coopération suisse. L'espace transfrontalier du PATI comporte six régions réparties sur trois pays : la région du Sahel du Burkina Faso, la région de Tillabéri du Niger, les régions de Gao, Tombouctou, Ménaka et Mopti au Mali.

<sup>23</sup> Au Burkina Faso, l'offre d'électricité est constituée de 6,4 % d'énergies renouvelables (60 % de biomasse, 30 % d'hydroélectricité, 10 % de solaire), 62,9 % de productions thermiques et 30,7 % d'énergies importées.

Au regard des enjeux électoraux au Burkina Faso, il n'a pas été permis de contacter le maire de Dori, qui est au cœur de la mise en œuvre du PATI. Quatre projets sont à ce stade prévus par le PATI : l'aménagement de l'abattoir de Tillabéri (Niger), la construction et l'équipement du CHR de Dori (Burkina Faso), l'aménagement de la zone pastorale de Tin Djolel (Oudalan, Burkina Faso), la construction de magasins de stockage d'aliments à bétail (Gossi, Mali).

A minima, il paraît essentiel :

- ▶ de penser le CHR de Dori à partir des conditions garantissant sa durabilité : approvisionnement, fonctionnalité des équipements, énergie disponible, personnel médical disponible, besoins et capacités d'accès des populations locales. Pour son équipement et son personnel, doivent notamment être pris en compte les nouveaux besoins découlant du déplacement de populations à Dori. Le CHR doit enfin profiter aux populations qui n'ont pas nécessairement les moyens financiers d'y prétendre, ce qui renvoie à la nécessaire extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle (mais aussi aux populations déplacées, sans créer de distorsion avec les communautés hôtes), alors qu'à ce jour seulement 10 % de la population burkinabé bénéficie d'un système de couverture sociale<sup>24</sup>. Le Burkina Faso autant que le Niger s'y sont par exemple engagés ;
- ▶ d'avoir une approche orientée sur les besoins du marché pour penser certaines réalisations destinées à l'industrie de transformation, à l'instar de l'abattoir de Tillabéri, dont le fonctionnement ne peut reposer que sur des chaînes de valeur fonctionnelles, et où les goulets d'étranglement (écoulement, normes phytosanitaires) aient été éliminés ;
- ▶ de ne pas considérer les aménagements agropastoraux comme de simples réalisations infrastructurelles. Qu'ils s'agisse de puits, de forages, de pistes à bétail ou d'aménagements hydroagricoles, ces réalisations doivent être le résultat de concertations communautaires permettant d'aboutir à une approbation locale sur le lieu de construction de ces infrastructures et les droits d'usage par les différentes communautés. En eux-mêmes, les indicateurs prévus dans le PATI (nombre d'infrastructures réalisées) sont discutables et pourraient inclure par exemple le « nombre d'accords sociaux obtenus pour la construction des infrastructures » ;
- ▶ d'imposer un filtre « Do no harm » à l'ensemble des réalisations prévues. À titre d'illustration, l'aménagement de la zone pastorale de Tin Djolel (Oudalan, Burkina Faso) peut engendrer des désagréments, parce qu'elle prive les éleveurs d'accès à des aires de pâturage dans un contexte déjà marqué par une extrême pression sur les ressources en raison de l'insécurité. L'aménagement de l'aire, destinée à la restaurer, peut à court terme causer davantage de mécontentement parmi les éleveurs. Il pourrait être envisagé des autorisations ponctuelles (dans le temps), partielles (dans l'espace) et conditionnelles de circulation sur l'aire aménagée.

<sup>24</sup> Au Burkina Faso, la Politique nationale de protection sociale (PNPS) adoptée en 2012 prévoyait entre autres l'extension du champ d'application des prestations aux travailleurs de l'économie informelle et du monde rural par la promotion des mutuelles sociales. Au Niger, les négociations de la Confédération nigérienne du travail (CNT) au sein de la Commission nationale de sécurité sociale ont débouché sur l'élaboration d'une loi relative à un socle de protection sociale pour tous, incluant donc les acteurs de l'économie informelle.

### *5.3 Appui aux infrastructures socioéconomiques, à la formation professionnelle, à la promotion d'emplois décents et au développement de nouvelles filières d'emplois pour les jeunes*

Sur ce volet, des clarifications doivent encore être obtenues du côté du G5 sur les « pôles multiservices » prévus dans les zones transfrontalières, mais l'OIT pourrait se positionner pour travailler sur cette fiche de projet.

**Concernant le volet formation**, il est censé porter sur le développement de compétences dans les domaines liés aux infrastructures du G5 Sahel et dans les « zones de stabilisation ». De ce point de vue, un paradoxe éventuel semble apparaître. Le développement de ces compétences dans les zones de stabilisation se justifie en raison probablement de l'existence des services déconcentrés en charge de la formation professionnelle (quoique ces services existent également dans les zones prioritaires) et de la nécessité d'assurer des débouchés aux individus formés, partant du constat que dans les zones prioritaires, ces débouchés sont limités. Toutefois, les infrastructures prévues par le CAPI en matière de travaux de BTP et de transport portent sur les zones prioritaires. Il est peu judicieux d'employer une main-d'œuvre originaire des « zones de stabilisation » dans les « zones prioritaires » au regard de la nécessité de privilégier une main-d'œuvre locale, qui pourrait alors bénéficier de formations décentralisées dans les zones prioritaires. Il y a ici une clarification nécessaire du côté du G5 Sahel. Une cartographie des curricula existants pourrait être réalisée sur la base de ce que l'OIT a déjà réalisé au Burkina Faso. En outre, une réflexion spécifique sur les filières de formation des jeunes femmes devrait être entreprise sur la base de l'identification des filières porteuses pour les femmes et permettant de renforcer la cohésion sociale.

Le développement de nouvelles filières d'emploi doit reposer sur des études de diagnostic qui semblent manquer dans la plupart des régions des zones prioritaires<sup>25</sup>. Au terme des études, ce développement doit résulter d'une concertation à l'échelle de chaque région entre tous les acteurs économiques locaux (formels comme informels), ceux du secteur éducatif secondaire et supérieur (Universités de Dori ou de Diffa, par exemple), et les acteurs de la formation professionnelle publique et privée, sous l'égide des collectivités territoriales. Il apparaît trop souvent que les filières professionnelles sont choisies sur une base de planification nationale et se retrouvent en décalage avec les besoins exprimés localement. D'où la nécessité de conduire des études sur l'identification des chaînes de valeur là où ces études n'existent pas ou sont trop anciennes.

### *5.4 Appui aux projets d'infrastructures de transport, de désenclavement et d'accessibilité aux zones frontalières*

Dans le cadre des infrastructures routières prévues, en particulier les voies d'accès aux marchés et aux zones rurales reculées, une approche privilégiant les ressources humaines et matérielles locales est requise. De ce point de vue, promouvoir l'approche HIMO pourrait être justifié.

<sup>25</sup> Les études sur les chaînes de valeur ont été faites à Ségou, Tombouctou et Kayes ont déjà été étudiées par le projet.



## Objectif stratégique 6 : Résilience accrue des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales

### 6.1 Développement d'activités agrosylvopastorales dans les zones de stabilisation et de prévention

Les activités prévues ici portent essentiellement sur la distribution d'intrants, la formation des acteurs et leurs organisations, en vue d'accroître leurs revenus et leurs compétences.

L'appui ne devrait pas se limiter à la seule distribution d'intrants comme indiqué dans le CAPI, mais aller au-delà en termes d'appuis matériels et de réalisations infrastructurelles :

- ▶ En matière d'élevage, par exemple, dans les zones de stabilisation et de prévention, des projets porteurs économiquement et structurants, comme la création d'usines de fabrication d'aliments pour bétail, pourraient être conçus, eu égard au coût élevé de ces aliments.
- ▶ En matière d'agriculture, des micro-industries de transformation pourraient être soutenues afin de créer de la valeur et de nouvelles filières d'emploi. Dans les zones prioritaires du CAPI, le recours à l'embouche ovine et bovine semble être particulièrement adapté au contexte d'insécurité de ces zones, exposées à d'importants freins à la mobilité pastorale et au vol de bétail, qui rend particulièrement risquée la possession d'importants cheptels.

L'embouche permet à des éleveurs ou agriculteurs d'accéder facilement et rapidement à des revenus décents (comme activité principale ou secondaire) et de limiter la tendance à la précarisation des éleveurs, sous réserve que les bénéficiaires disposent d'un appui technique (formation), matériel (enclos, appui en matière de santé animale) et financier. Or, cet appui peut faire défaut dans de nombreuses zones prioritaires, étant donné que les capacités d'intervention des services d'élevage et des organisations paysannes ont été réduites par l'insécurité actuelle. De même, de nombreux instituts de microfinance ont fermé, ce qui réduit la capacité des éleveurs à emprunter pour lancer leur activité.

Les appuis en matière agropastorale devraient être pensés à travers :

- ▶ La promotion de modèles agroécologiques à même de réduire la pression foncière, qui constitue l'un des problèmes majeurs pour le Sahel. Au-delà des embouches, des fermes écologiques constituent des modèles à promouvoir en matière agropastorale. Ces modèles de production « intégrés », individuels ou communautaires, sont là encore particulièrement adaptés au contexte sahélien de pression accrue sur les ressources et de mélange des systèmes de production avec la généralisation de l'agropastoralisme. Dans ce modèle, le paysan est autonome : il élève, nourrit et abreuve ses animaux et cultive ses terres. Cela le rend plus résilient économiquement et face aux chocs climatiques<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> Voir par exemple : <https://www.cepaze.org/page/266690-ferme-biologique>

- ▶ L'OIT pourrait favoriser l'instauration d'autres activités agroécologiques à travers des modèles de production qui favorisent les activités HIMO, limitent l'impact sur l'environnement et sont plus adaptés au changement climatique qui impacte fortement le Sahel : variabilité climatique (inter- et intra-saisonnière), pauvreté des sols en carbone, phosphore et azote, qui provoque leur épuisement, insuffisance de sols fertiles, ensablement et épuisement des bassins hydrographiques, entre autres. De nombreuses régions du Sahel ont déjà recours à des techniques de production agroécologiques : cordons pierreux, bandes enherbées, systèmes de zaï et de demi-lunes, techniques de protection et d'amélioration de la fertilité des terres érodées, régénération naturelle assistée des arbres, paillis de surface du sol, compostage des résidus de culture ou de la biomasse disponible<sup>27</sup>. De bonnes pratiques agroécologiques sont documentées pour l'ensemble des pays du Sahel et peuvent servir de référentiel à adapter en fonction des réalités de chaque contexte : irrigation ou pompage solaire, aménagement de bocages en copropriété, permaculture pour restaurer les terres dégradées<sup>28</sup>. A l'image de ce qui peut être par exemple observé à Diffa, toutes les communes ont bénéficié d'activités de récupération de terres (demi-lunes, zaï, fixation de dunes, bandes pare-feu, plantation de plants d'arbres), mais dans des proportions très en deçà des besoins exprimés dans leurs PDC respectifs.
- ▶ La promotion de modèles de cohésion sociale, en valorisant la complémentarité d'antan – mais aujourd'hui menacée – entre éleveurs et agriculteurs. Les appuis dans ces secteurs ne sont pas neutres et doivent profiter à une préservation ou à une restauration de la cohésion sociale entre ces acteurs. Le CAPI pourrait ainsi privilégier certains appuis aux agriculteurs et éleveurs qui acceptent de conclure des « contrats de fumure », contrats sociaux d'exploitation des ressources naturelles (sous-produits agricoles, eau) aux termes desquels l'éleveur fait paître son troupeau dans le champ de chaume de l'agriculteur en échange du fumier produit sur place par les animaux<sup>29</sup>.
- ▶ Ces appuis devraient également bénéficier aux femmes, dont le rôle est central dans les activités de collecte, de transformation et de commercialisation en matière agropastorale. Au Sahel, elles sont par exemple de plus en plus attirées par la filière lait, qui connaît une croissance intéressante. Afin de promouvoir l'emploi des femmes et de favoriser leur rôle en matière de cohésion sociale, des soutiens à des groupements de femmes ou des mini-laiteries pourraient être envisagés, conditionnés à ce que les groupements soient communautairement mixtes dans des sociétés où les hommes issus de ces communautés s'affrontent ou ne se parlent plus.

Les formations doivent se fonder sur la réalité des chaînes de valeur (diagnostic existant, y compris à l'échelle du G5, mais avec une granularité sans doute limitée), leur impact sur la cohésion sociale et les besoins de consommation locaux (y compris des produits de l'élevage). Elles doivent également aider les petits producteurs autant que les éleveurs (via des groupements, par exemple) à adapter leur activité au marché et à mieux se connecter aux acteurs de la chaîne de valeur. Une bonne pratique existe de ce point de vue au Sénégal avec l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR) et l'Agence japonaise de

27 Voir par exemple : [http://sossahel.org/wp-content/uploads/2020/03/SOS-SAHEL\\_Brochure\\_Africa\\_Days\\_FRA-2019\\_Web-2.pdf](http://sossahel.org/wp-content/uploads/2020/03/SOS-SAHEL_Brochure_Africa_Days_FRA-2019_Web-2.pdf)

28 <https://www.cepaze.org/page/1005134-permaculture-vs-changement-climatique>

29 Voir à ce sujet : [http://araa.org/pasanao/files/classified/roppa\\_-\\_ameliorer\\_la\\_gestion\\_des\\_ressources\\_naturelles\\_par\\_les\\_contrats\\_de\\_fumure\\_-\\_ng.pdf](http://araa.org/pasanao/files/classified/roppa_-_ameliorer_la_gestion_des_ressources_naturelles_par_les_contrats_de_fumure_-_ng.pdf)

coopération internationale (JICA), qui diffusent la méthode SHEP (Smallholder Horticulture Empowerment & Promotion) auprès de producteurs horticoles locaux.

Un manque réel semble apparaître si l'on s'en tient à l'effet 6 recherché, à savoir « accroître les capacités de résilience des populations », en l'espèce agropastorales dans les zones en crise. Du côté des éleveurs en particulier, si l'embouche constitue un réel moyen de restaurer leurs moyens d'existence, leur résilience n'est pas pour autant renforcée : les abus perpétrés à leur encontre par les FDS et les groupes d'autodéfense, ainsi que le vol de bétail, qui touche tout autant les agropasteurs sédentaires, sont de véritables fléaux qui mettent à mal la résilience des populations agropastorales.

### **6.2 Appui aux collectivités territoriales pour la gouvernance des ressources naturelles et la sécurité alimentaire : vulgarisation des textes, dons de semence**

La connaissance des textes est souvent insuffisante, et cela est un facteur de conflit entre groupes socio-professionnels. Y remédier nécessite d'accorder une vigilance importante aux relais utilisés (au niveau des organisations paysannes, des associations d'éleveurs, des collectivités, etc.) pour atteindre les populations les moins informées. Il s'agit aussi de veiller à ce qu'ils soient traduits en langues locales, mais aussi vulgarisés sous des formes plus ludiques et accessibles aux populations analphabètes (théâtre, etc.).

Outre la connaissance des textes, c'est leur application qui doit être renforcée. La réalité de terrain est parfois sensiblement différente et se résume au fait que les outils prévus par les textes sont bien souvent inexistantes localement, voire n'existent que formellement : c'est le cas des commissions foncières, des commissions de conciliation, ou encore des structures en charge de la régulation de l'orpaillage artisanal.

Les textes ne résistent ni à l'influence politique, ni à l'appât du gain ou à l'agenda communautaire de certaines notabilités qui se nourrissent justement de leur transgression : accaparer illégalement des terres aux dépens d'un individu ou d'une communauté, imposer des amendes abusives à des éleveurs, etc. En outre, certains éleveurs (en particulier transhumants) ne respectent que partiellement les textes encadrant leur mobilité. Cela peut en partie découler d'un manque de sensibilisation, ou de moyens et/ou de volonté de les respecter.

Au-delà des textes, il convient donc d'œuvrer à la mise en place de structures de base prévues par ces textes et de favoriser la concertation entre les acteurs qui sont souvent le plus en conflit autour des ressources. En outre, ces concertations doivent impliquer les autorités traditionnelles et les notabilités locales, dont le rôle à jouer en matière de régulation de l'accès aux ressources et dans la médiation des conflits qui en découlent parfois est central. Si le mandat du G5 n'est pas de réviser les textes, il convient de veiller à ce que ces acteurs soient associés aux concertations autour de l'application des textes.

Concernant le volet « distribution de dons et de semence », une attention doit être portée aux chaînes de distribution pour s'assurer que les bénéficiaires recherchés soient effectivement atteints. Ces dons ne doivent faire l'objet d'aucune politisation, ni d'aucune appropriation au profit d'une communauté en particulier. Un équilibre territorial, politique et communautaire doit être garanti pour éviter que l'aide apportée à certains groupes déjà plus favorisés n'accroisse pas les déséquilibres existants.

### **6.3 Renforcement des services de base pour les personnes déplacées et vulnérables dans les zones d'accueil**

Les réalisations en matière de santé, d'éducation et d'eau potable doivent tenir compte des nouvelles zones de concentration de populations (réfugiés/déplacés) où les services sont « à flux tendu » et où des besoins nouveaux se font sentir.

En matière éducative, plusieurs solutions sont déjà appliquées dans les zones d'accueil, comme :

- ▶ Créer des écoles d'urgence, si l'optique retenue est celle d'un retour rapide des déplacés/réfugiés ;
- ▶ Relocaliser les élèves déplacés dans les écoles existantes en zone urbaine en renforçant les moyens disponibles (locaux, enseignement) et en mobilisant les moyens logistiques pour faciliter la venue à l'école depuis les sites de déplacés/réfugiés, tout en garantissant la gratuité des services de cantine (aux hôtes comme aux déplacés/réfugiés) ;
- ▶ Développer des systèmes passerelles (au sein des écoles d'urgence ou des écoles existantes) pour les élèves déplacés qui n'ont pas le niveau requis (cas des enfants de nomades, par exemple).

Ces solutions semblent adaptées, mais elles souffrent de difficultés de mise en œuvre et d'un manque de moyens humains et matériels devant être comblé (voir encadré ci-dessous).

### **6.4 Renforcer la couverture en santé et en eau potable, et assurer l'éducation dans les zones en crise**

Les réalisations en matière de santé et d'eau potable en zones prioritaires 1 et 2 doivent se faire selon les priorisations locales et régionales (PDC, PDR, lorsque ceux-ci sont à jour), mais en tenant compte des évolutions récentes : capacité de présence d'agents publics de santé, capacités d'approvisionnement en médicaments dans les zones en crise, déplacements de populations qui réduisent la pression sur les infrastructures existantes.

Lorsque certaines infrastructures peuvent générer des rivalités entre villages voisins (cas des puits ou adductions d'eau, par exemple), il convient de veiller systématiquement à ce que les différents acteurs s'accordent sur le lieu de construction, la gestion et les droits d'usage de ces infrastructures. Et cela y compris lorsque certains élus ou leaders de village sont déplacés : ils doivent alors être consultés sur leur site de déplacement.

Une attention particulière doit être portée à l'offre éducative dans les « zones d'insécurité ». À l'inverse des services de santé, les services éducatifs sont systématiquement ciblés par les GAT dans toutes les zones où ils interviennent. En conséquence, reconstruire les mêmes écoles et y réaffecter des enseignants conduirait probablement à l'échec. Il y a lieu de réfléchir à des voies alternatives :

- ▶ Penser des systèmes d'écoles nomades à destination des éleveurs transhumants ou mobiles de courte distance sur le modèle de ce qui est, par exemple, développé par la coopération suisse dans les régions de Sikasso et de Dosso. L'existence ancestrale en



Mauritanie des mahadras – écoles entièrement nomades – peut également constituer une source d'inspiration<sup>30</sup>.

- ▶ Penser des systèmes d'enseignement franco-arabe ou mixte qui, à l'image du PREFA au Burkina Faso, puissent se poursuivre dans les zones les plus insécurisées du pays.
- ▶ Déplacer volontairement les enfants de ces zones vers des écoles « sûres » (proposition d'un membre du G5 Sahel).
- ▶ Le G5 a fait part des réflexions en cours du PNUD quant aux moyens de maintenir l'enseignement dans les zones insécurisées.

<sup>30</sup> Mohamed Salem Ould Maouloud, « L'éducation islamique non formelle mahadra de Mauritanie », Repères sur les systèmes éducatifs étrangers, avril 2017.

### **6.5 Renforcer les capacités de riposte sanitaire des pays membres du G5 Sahel et contribuer à atténuer les impacts socio-économiques de la pandémie**

Les capacités de riposte sanitaire sont des plans nationaux que le G5 propose de soutenir avec l'appui de plusieurs bailleurs qui se sont récemment engagés à hauteur de 20 millions de dollars des États-Unis<sup>31</sup>.

Concernant l'atténuation de l'impact du Covid-19, il y a lieu de réaliser des diagnostics nationaux précis, et surtout actualisés, pour veiller à ce que l'aide soit apportée aux plus vulnérables. Tous les secteurs n'ont pas été impactés de la même manière, ni même tous les pays. Les secteurs des transports, et ceux qui en dépendent, ceux de l'hôtellerie et de la restauration ont été sans doute plus lourdement affectés. Le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont très tôt réduit leurs mesures restrictives en matière économique, au contraire de la Mauritanie, qui maintient fermées ses frontières terrestres et dont les opérateurs transfrontaliers pâtissent fortement. Il convient aussi de distinguer, parmi les petits entrepreneurs et acteurs de l'économie informelle, ceux dont l'activité est suspendue (et qui, étant sans doute dépourvus de filets sociaux, doivent être aidés pour rechercher des sources alternatives de revenus), ceux dont l'activité est réduite (et qui nécessitent un appui ponctuel et des facilités fiscales et bancaires), et ceux enfin qui ont opéré des reconversions dans le contexte du Covid-19 et qui expriment un besoin de formation et d'accompagnement technique et/ou financier.

#### **Capacités des régions des zones prioritaires**

La majorité des zones prioritaires du CAPI se concentrent sur le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Il a donc été entrepris d'étudier les capacités dont disposent ces régions en matière d'éducation, de formation professionnelle et de dialogue social, sans prétendre à une exhaustivité que seule une étude de terrain dédiée permettrait d'obtenir.

De manière générale, même dans les régions situées dans les zones prioritaires 1, les principales centrales syndicales nationales sont représentées officiellement. Leur niveau d'activité est toutefois tendanciellement faible. Il apparaît que dans les régions du septentrion burkinabé (Nord, Sahel et Est du Burkina Faso), les syndicats sont plus actifs que dans les zones reculées du Mali (Nord et Centre du pays) et du Niger (Diffa, Tillabéri).

Il existe toutefois dans toutes les régions des structures représentatives des métiers formels et informels, ce qui permet de dialoguer aisément avec des représentants de ces différents secteurs. Ceux-ci sont généralement actifs et dans l'ensemble assez légitimes pour constituer des acteurs représentatifs. La plupart des régions en zones prioritaires comptent des associations d'éleveurs, de transporteurs, de taxi-moto et de producteurs (par exemple la production de poivrons à Diffa). Au Burkina Faso, l'économie informelle est nouvellement représentée au sein du Conseil national de l'économie informelle (CNEI), qui dispose depuis 2020 d'antennes dans chaque région du pays et planifie d'installer prochainement des antennes provinciales.

31 <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/7/5f19aa4ca/20-millions-dollars-lutte-contre-covid-19-sahel.html>

| BURKINA FASO  |   |   |   |
|---|---|---|---|
| Formation professionnelle   | Dialogue social et communautaire  | Acteurs sociaux   | Énergies vertes   |
| <p>Théoriquement, les centres privés sont encadrés par l'État, parce qu'ils sont soumis dès leur création au respect du cahier des charges des centres de formation privés. Dans aucune région il n'a été recensé d'entreprise dans le domaine de la construction qui ait développé des modules de formation/ apprentissage internes.</p> | <p>Le Haut Conseil du dialogue social (HCDS) n'a aucune représentation en dehors de Ouagadougou, ce qui limite de facto sa capacité à peser sur le dialogue social dans les zones prioritaires du CAPI.</p> | <p>Les instances prud'homales sont inexistantes dans les différentes régions du Sahel du Nord et du Centre Nord du Burkina Faso. En revanche, la présence des inspections du travail y est beaucoup plus développée. Les syndicats sont présents dans l'ensemble des provinces des trois régions du Burkina Faso, y compris dans le domaine informel.</p>                     | <p>Le recours aux énergies vertes se généralise progressivement dans les trois régions, mais essentiellement pour un usage privé, le solaire chez les particuliers.</p> |
| BURKINA FASO - SAHEL - Soum   |   |   |   |
| Formation professionnelle   | Dialogue social et communautaire  | Acteurs sociaux   | Énergies vertes   |
| <p>Aucun centre de formation.<br/>Aucun chantier-école.</p>   | <p>Un représentant du médiateur du Faso a été très récemment nommé à Djibo. Les acteurs espèrent que celui-ci permettra de conduire le dialogue social, jusqu'à présent inexistant.</p>                     | <p>Aucune inspection du travail. Les acteurs de l'économie informelle sont certes organisés en association, mais ils souffrent d'un manque de structuration et de représentation. Aucune activité de la chambre de commerce n'est perceptible. Elle n'a pas développé d'activités allant dans le sens de la création de chaînes de valeur ni conduit d'études à ce sujet.</p> | <p>Au Soum et dans l'Oudalan, cet usage reste plus limité, mais le projet PNV/OCADES avait travaillé sur le biodigesteur.</p>   |

| BURKINA FASO - SAHEL - Oudalan   |   |   |                 |
|--|---|---|-----------------|
| Formation professionnelle  | Dialogue social et communautaire  | Acteurs sociaux   | Énergies vertes |
| <p>Trois centres de formation professionnelle privés (50 à 70 apprenants chacun) : Centre des métiers de Gorom-Gorom (centre d'éducation de base non formel transformé)[1], Centre Pauline Champagne[2], et Centre du Groupement des artisans mixtes de Gorom Toughoust[3].</p> <p>Il existe des partenariats entre ces centres et des entreprises locales pour l'adaptation des offres de formation au profil des apprenants et les besoins de formation seraient adaptés aux besoins du marché de travail.</p> <p>Il n'existe pas de chantiers-écoles.</p>   | <p>Les syndicats sont présents mais souffrent d'un manque de moyens.</p> <p>Aucune structure n'est dédiée au dialogue social, mission qui relève de facto du gouverneur en cas de crise.</p>  | <p>Aucune inspection du travail.</p> <p>L'économie informelle est représentée par le Conseil national de l'économie Informelle (CNEI) au niveau national et le Conseil régional de l'économie informelle (CREI) au niveau régional, et bientôt le Conseil provincial au niveau des provinces. Ils sont associés au dialogue social.</p> <p>Aucune activité de la chambre de commerce n'est perceptible.</p> <p>Elle n'a pas développé d'activités allant dans le sens de la création de chaînes de valeur ni conduit d'études à ce sujet.</p>   |                 |
| BURKINA FASO - SAHEL - Seno  |   |   |                 |
| Formation professionnelle  | Dialogue social et communautaire  | Acteurs sociaux   | Énergies vertes |
| <p>Deux centres de formation publics existent à Dori : Diomga et Hoggo Sammbowel, qui sont des fermes-écoles. Chacun de ces centres dispense des formations en matière d'agriculture et d'élevage essentiellement. Ces centres auraient des relations avec des entreprises locales, notamment les entreprises de restauration qui signalent régulièrement le type de légumes dont elles ont besoin. Ils semblent s'adapter aux besoins exprimés sur le marché du travail compte tenu des changements créés par l'insécurité. Par exemple, il y a des formations dans le domaine des énergies renouvelables qui permettent à ces compétences de répondre aux offres nouvelles sur le marché du travail.</p> | <p>Outre la présence de différents syndicats, il est à noter que le Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN) dispose d'une antenne présidée par le maire de Dori.</p> | <p>Une inspection du travail à Dori, et qui couvre toute la région. Elle est opérationnelle mais peu efficace, car éloignée des travailleurs. On peut la renforcer en créant des inspections du travail au niveau des provinces, améliorer la logistique et accroître les allocations financières.</p> <p>La chambre de commerce est active. Elle envisage de construire des boutiques de rue dans les chefs-lieux de province et d'octroyer des crédits d'honneur aux commerçants pour accompagner le secteur informel, et elle conduit des formations. Elle n'a pas développé d'activités allant dans le sens de la création de chaînes de valeur ni conduit d'études à ce sujet.</p> |                 |

| BURKINA FASO - CENTRE NORD   |  |  |   |
|--|--|--|---|
| Formation professionnelle  | Dialogue social et communautaire   | Acteurs sociaux  | Énergies vertes   |
| <p>Dans le Sanmatenga, il n'y a pas de structures en charge de la formation dans les départements, mais Kaya abrite un institut de formation privé, un centre universitaire public[4] et une école polytechnique privée confessionnelle[5].</p> <p>Aucune de ces structures n'aurait de partenariat établi avec des entreprises.</p> | <p>Dans le Sanmatenga, il y a une représentation du médiateur du Faso. Les syndicats sont représentés dans la province. Il n'y a pas de rencontres périodiques entre partenaires sociaux, mais en cas de tensions ou de crises, ils se réunissent sous la houlette du conseil régional, du gouverneur et du médiateur du Faso.</p> | <p>Dans le Sanmatenga, il existe à Kaya une inspection du travail qui couvre toute la région. Elle est opérationnelle mais peu efficace, car éloignée des travailleurs. On peut la renforcer en créant des inspections du travail au niveau des provinces, améliorer la logistique et accroître les allocations financières.</p>   | <p>Dans le Sanmatenga, l'éclairage public et les plateformes multisectorielles fonctionnent de plus en plus au solaire.</p> |
| BURKINA FASO - CENTRE NORD   |  |  |   |
| Formation professionnelle  | Dialogue social et communautaire   | Acteurs sociaux  | Énergies vertes   |
| <p>Il n'existe pas de chantiers-écoles.</p>  |  | <p>Il existe plusieurs organisations représentatives de l'économie informelle, et même une coordination régionale des associations du secteur informel dirigée par Moussa Kargougou, qui regroupe une soixantaine d'associations. Parmi celles-ci, l'Association de vendeurs de cola de Kaya, l'Association des bouchers de Kaya et l'Association de vendeurs de céréales</p> <p>La chambre de commerce lance des actions de formation en faveur des acteurs du secteur informel pour, d'une part, leur faire connaître les modifications concernant les derniers textes de loi qui régissent les activités dans le domaine du commerce et, d'autre part, renforcer les compétences des opérateurs en partenariat avec des structures basées dans la capitale. Ces initiatives ont permis aux entreprises locales de développer des activités allant dans le sens de la création de chaînes de valeur. Toutefois, aucune étude sur les chaînes de valeur n'a été entreprise faute de moyens.</p> |   |

| BURKINA FASO - Nord - Loroum   |   |  |                 |
|--|---|--|-----------------|
| Formation professionnelle  | Dialogue social et communautaire  | Acteurs sociaux  | Énergies vertes |
| <p>Aucun centre de formation professionnelle. Le CEBNF (centre d'éducation de base non formelle) n'est plus fonctionnel. La mairie de Titao a construit son propre centre de formation, mais il n'est toujours pas équipé et donc pas fonctionnel. Ce centre, qui aurait de nouveaux besoins exprimés par les populations déplacées, a été transformé en un CEG (collège d'enseignement général). Il n'existe pas de chantiers-écoles.</p> | <p>Des syndicats existent, mais il faut noter qu'il n'y a pas d'espaces strictement dédiés au dialogue social. Là encore, ce dialogue s'opère au niveau des maires ou du gouverneur de la région.</p> | <p>Il existe dans le Yatenga une inspection du travail qui couvre toute la région. Elle est opérationnelle mais peu efficace, car éloignée des travailleurs. On peut la renforcer en créant des inspections du travail au niveau des provinces, améliorer la logistique et accroître les allocations financières. Parmi les associations de l'économie informelle, l'une des plus connues est la Coordination régionale des acteurs du commerce et de l'économie du Nord (CRACEN), dirigée par Amadé Ouédraogo. La chambre de commerce a conduit des actions dans le cadre de la création d'entreprises, de la formation professionnelle des commerçants et des techniques d'ouverture au monde extérieur. La chambre de commerce du Nord a également lancé des sous-projets de financement au profit des entreprises.</p> |                 |

| BURKINA FASO - Nord - Yatenga  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| Formation professionnelle  | Dialogue social et communautaire   | Acteurs sociaux   | Énergies vertes  |
| <p>Deux établissements : le lycée professionnel Naaba Kango de Ouahigouya et le centre de formation agricole (CFA) de Tangaye, tandis que le CFA de Thiou est fermé. Chacun peut former jusqu'à 60 élèves par promotion. À Ouahigouya, il existe d'autres structures plus modestes, dont le groupement « Centre Yam La Touma », qui forme en couture et ménage. Ils auraient des relations de partenariat avec des entreprises locales pour adapter leurs offres de formation aux besoins des entreprises, en particulier compte tenu des changements causés par l'insécurité.</p> <p>Pas de chantiers-écoles formellement, mais des formations théoriques suivies de mises en pratique consolidées existent au lycée professionnel Naaba Kango de Ouahigouya, au Centre de développement sans frontières.</p> | <p>Les syndicats n'ont pas de cadres officiels, mais en cas de crise, il y a des espaces de dialogue avec les autorités. Parfois, celles-ci interviennent pour apaiser certaines tensions. En matière communautaire, le HCRUN n'a aucune représentation au Yatenga. Il existe toutefois des espaces de dialogue inter- et extra-religieux. À Ouahigouya, le Centre diocésain de communication (CDC) met en œuvre des projets de dialogue social.</p> | <p>La chambre de commerce du Loroum a consenti des aides financières et matérielles et des crédits à des opérateurs. Aucune étude sur l'identification des chaînes de valeur n'a été menée.</p> | <p>Dans le Yatenga, le recours au solaire se généralise progressivement parmi les gérants de kiosques, les vendeurs de poisson frais et les stations de médias locaux.</p> |

| MALI   |  |                 |                 |
|--|--|-----------------|-----------------|
| Formation professionnelle  | Dialogue social et communautaire   | Acteurs sociaux | Énergies vertes |
| <p>Dans ces différentes régions du Nord et du Centre, les centres de formation ont reçu beaucoup d'appuis financiers de bailleurs (MINUSMA, UE, Banque mondiale, LuxDev, etc.) depuis 2015, ce qui leur a permis de redevenir fonctionnels. De même, ces centres de formation contribueraient à alimenter les besoins exprimés en particulier par les ONG et les bailleurs internationaux. Les sortants des centres de formation dédiés à l'agriculture et à l'élevage en particulier seraient souvent recrutés par ces acteurs.</p> | <p>De manière générale, le contexte d'insécurité et de conflits à base communautaire a favorisé la création d'associations nationales et l'arrivée d'ONG internationales focalisées sur le dialogue communautaire plutôt que sur le dialogue social.</p> <p>Parmi les premières, on peut citer notamment : l'ONG Humanitarian Dialogue, qui opère au Mali, au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie ; l'ONG Promédiation, qui opère au Mali, au Burkina Faso et au Niger ; l'ONG EqualAccess qui opère au Mali, au Burkina Faso et au Niger.</p> <p>Des structures associatives locales interviennent également au profit de ces structures internationales ou en parallèle avec celles-ci. A titre d'exemple, dans les régions de Mopti et Ségou, l'ONG Faso Dambe Ton est très engagée dans le dialogue communautaire.</p> |                 |                 |

| MALI - GAO   |  |  |   |
|--|--|--|---|
| Formation professionnelle  | Dialogue social et communautaire   | Acteurs sociaux  | Énergies vertes   |
| <p>Dans la région de Gao, il y a des centres de formation professionnelle à Gao ville et à Ansongo. Ces centres forment sur les métiers liés aux activités dans la région comme l'élevage (embouche, vétérinaire, pisciculture), l'agriculture (jardinage, agronomie) et l'artisanat et industrie (électricité, mécanique auto et moto...). À Gao, pour l'artisanat et l'industrie, la formation est assurée par CFPAA (Centre de formation professionnelle et d'assistance à l'artisanat), et pour l'agriculture et élevage, il y a le CFPPAS (Centre de formation professionnelle pour la promotion de l'agriculture au Sahel) et un autre centre dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à Ansongo (le nom suivra). Les cursus vont de 2 ans (CAP) à 4 ans (BT). Il y a aussi 5 écoles d'infirmiers diplômantes comme l'École des Infirmiers de Gao ou l'École des prestataires de santé. Tous ces centres assurent une formation pratique et théorique afin de permettre aux élèves de bien maîtriser leurs domaines futurs.</p> | <p>Certaines structures nationales se chargent de ce dialogue communautaire : la Haute Autorité à la consolidation de la paix (HACP) au Niger ; le Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN) au Burkina Faso ; la Mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) au Mali.</p> | <p>Plusieurs syndicats, dont les plus importants sont ceux des enseignants, des transporteurs, des pêcheurs/pirogues/pinasses et des commerçants. Chacun de ces syndicats a un siège où les membres se rencontrent pour évoquer les problèmes du secteur et trouver des solutions, et si cela nécessite l'intervention du gouvernement, le gouverneur de la région est saisi. Quant à la société civile, elle se manifeste au sein de la FORC-G, qui a récemment fait une grève en bloquant tous les accès à la ville pour protester contre la cherté de la vie, afin que les prix des denrées reviennent au niveau d'avant l'embargo. Une inspection du travail assure la conformité des contrats de travail avec les lois en vigueur au Mali (en matière d'hygiène et de sécurité essentiellement) et veille à la défense des droits des salariés licenciés abusivement. Selon plusieurs personnes interrogées, les inspections sont bien réalisées, mais les sanctions sont assez rares, principalement en raison de la corruption, y compris au niveau des tribunaux si des poursuites pénales sont requises. Il a ainsi été rapporté que des entreprises internationales abuseraient des droits des travailleurs à Gao.</p> | <p>Les énergies vertes sont encore sous-utilisées : elles sont uniquement exploitées dans le secteur de l'alimentation en eau par les forages. L'éclairage public et la production d'électricité dans les grandes villes de la région sont assurés par des générateurs qui fonctionnent au gasoil. C'est la société EDM S.A. (Énergie du Mali) qui en est responsable. Les panneaux solaires sont utilisés par certains ménages aisés pour remédier aux délestages fréquents.</p> |

| MALI-TOMBOUCTOU   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| Formation professionnelle   | Dialogue social et communautaire  | Acteurs sociaux  | Énergies vertes  |
| <p>Il y a des centres de formation dans la quasi-totalité des cercles de la région. À Tombouctou ville, on peut mentionner le Centre de formation en menuiserie bois, le Centre de formation en transformation de produits alimentaires locaux, le Centre de formation métallique ou encore le Centre Tarha. Les principaux secteurs de formation sont, comme ailleurs, coupe et couture, peinture, menuiseries bois et métallique, savonnerie, BTP, mécanique auto, embouche bovine et artisanat. Les dispositifs de type chantier-école n'existeraient pas.</p> |   | <p>L'essentiel des centrales syndicales nationales (CSTM, UNTM) sont présentes dans la région. Leur rôle positif est reconnu par des acteurs de la société civile interrogés, mais l'impact de la corruption sur l'efficacité de leur travail est dénoncé. L'inspection du travail existe, mais depuis la crise de 2012, le service n'est pas très actif sur le terrain.</p> | <p>Les énergies renouvelables restent également peu utilisées, même si elles se généralisent dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, donc essentiellement dans les zones rurales, en raison de la sous-connexion de ces zones aux réseaux électriques publics.</p> |
| MALI-MOPTI ET SÉGOU   |   |  |  |
| Formation professionnelle   | Dialogue social et communautaire  | Acteurs sociaux  | Énergies vertes  |
| <p>Il existe des centres de formation de type fermes-écoles, à travers le Centre de formation agropastorale et artisanale en auto-emploi Mopti. Il a bénéficié d'un appui du FAFPA en matière de formation en embouche bovine. L'Institut de formation professionnelle de Ségou a délivré des formations en transformation de produits agricoles au profit d'une coopérative, tandis que le centre de formation professionnelle Doni Blon dispense des formations notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.</p>                            | <p>Ces différentes structures interviennent précisément dans les zones prioritaires 1 et 2, contrairement aux institutions dédiées au dialogue social (lié aux litiges au travail).</p> | <p>Le principal syndicat représenté est la CSTM.</p>   |  |

| NIGER   |                                  |  |   |
|---|----------------------------------|--|---|
| Formation professionnelle   | Dialogue social et communautaire | Acteurs sociaux  | Énergies vertes   |
| Priorité du Programme sectoriel pour l'éducation et la formation (PSEF).  |                                  |  |   |
| NIGER - TILLABERI   |                                  |  |   |
| Formation professionnelle   | Dialogue social et communautaire | Acteurs sociaux  | Énergies vertes   |
|   |                                  | Dans la région de Diffa comme à Tillabéri, les syndicats les plus actifs sont ceux des secteurs de l'éducation, de la santé et des transports qui appartiennent aux centrales syndicales nationales. |   |
| NIGER - DIFFA   |                                  |  |   |
| Formation professionnelle   | Dialogue social et communautaire | Acteurs sociaux  | Énergies vertes   |
| Création de 12 centres de formation aux métiers (CFM) dans chaque commune de la région grâce à l'intervention des partenaires. Toutefois, selon des sources locales, les filières de formation n'accorderaient qu'une place très limitée à la filière agricole, qui est le premier secteur d'employabilité de la région. Toutefois, il existerait des champs-écoles et des jardins scolaires dans certaines écoles. |                                  |  | A Diffa, l'énergie solaire est largement utilisée pour les infrastructures sur les sites de déplacés, à l'instar par exemple des forages. |

[1] Filières : coupe-couture, mécanique automobile et menuiserie métallique.

[2] Filières : coupe-couture, mécanique et menuiserie bois.

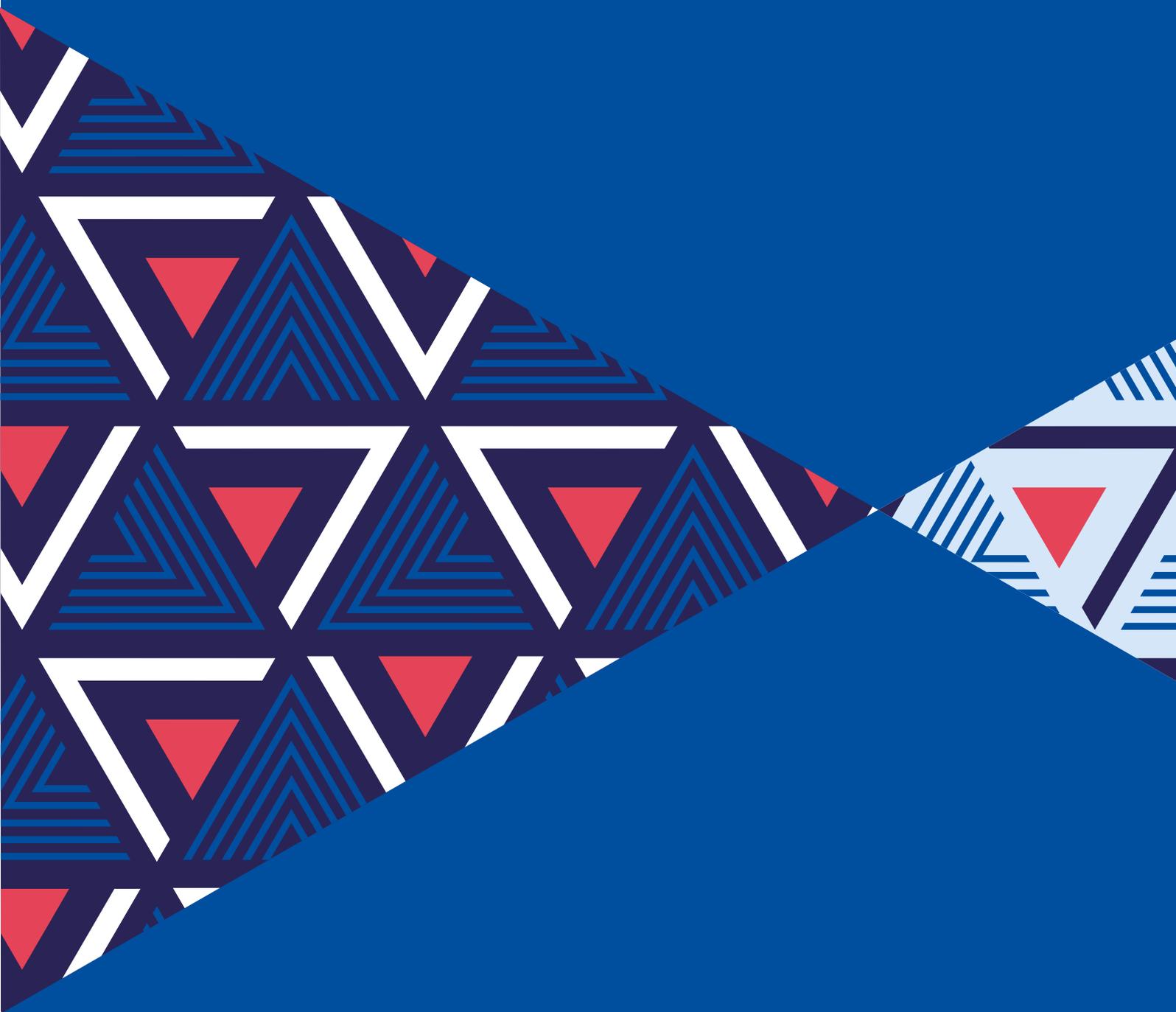
[3] Filières : Maroquinerie, forge

[4] Mathématiques fondamentales, physique pure, management de la qualité en industrie agro-alimentaire, génie civil option mines et carrières, psychologie et psychosociologie des interventions psychosociales, statistiques et informatique appliquée à l'économie.

# 5.

---

## Annexes



## Annexe 1 : Études récentes de l'OIT dans le Sahel

| N° | Titre de l'étude   | Objectifs   | Conclusions/recommandations clefs  |
|----|--|---|--|
| 1  | Étude de l'impact des investissements publics sur l'emploi au Sahel  | Évaluer l'impact des investissements publics sur l'emploi dans trois (3) pays du G5 Sahel (Niger, Mali, Mauritanie).  | Orienter les efforts vers une meilleure productivité dans les branches du secteur primaire. Le secteur est le plus intensif en emploi, mais le moins intégré à l'économie. La branche de l'extraction a des effets multiplicateurs de l'emploi élevés en Mauritanie et au Mali. Cela signifie qu'en cas de choc exogène auquel cette branche serait exposée, les économies des deux pays paieraient un lourd tribut en termes d'emplois. Il faudra par conséquent imaginer des mesures de sauvegarde de l'emploi à actionner en période de crise dans cette branche. S'agissant de la branche des BTP-construction, elle a des effets multiplicateurs d'emplois élevés au Niger et au Mali, mais faibles en Mauritanie. Cela s'explique par le fait que les chaînes d'approvisionnement de la construction des deux premiers pays sont plus larges que celles du dernier pays. |
| 2  | Étude sur les chaînes de valeur en faveur des réfugiés et communautés d'accueil dans la région de Tombouctou, Kayes et Ségou | Réaliser une analyse de système de marché avec une analyse de chaîne de valeur, qui a comme but d'évaluer le potentiel de croissance, de rentabilité, de cohésion sociale et de création d'opportunités d'affaires et d'emploi des filières sélectionnées à Tombouctou, Kayes et Ségou. | Les résultats de ces études ont fait ressortir dans chaque région au moins trois chaînes de valeur permettant l'inclusion de dizaines de milliers de réfugiés et personnes déplacées internes. Les études ont également fait des propositions d'interventions dans les différentes zones.  |
| 3  | Élaboration de la monographie des pratiques et infrastructures résilientes pour la maîtrise d'eau au Niger                   | Répertorier les pratiques locales et les connaissances endogènes en termes d'aménagements communautaires et individuels d'infrastructures permettant de conserver et gérer le capital productif en terre et en eau, dans une optique d'adaptation aux changements climatiques.          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction des technologies innovantes de pompage et d'irrigation, notamment le pompage solaire et l'irrigation économe d'eau dans une approche d'adaptation aux changements climatiques.</li> <li>• Organiser des populations par la création de commissions ou comités de gestion et d'entretien des ouvrages et pratiques endogènes dans les différentes localités.</li> <li>• Introduire dans le cursus universitaire des modules sur ces ouvrages hydrauliques de maîtrise d'eau contre la désertification. Cela permettra non seulement d'améliorer la qualité de leur exécution, mais aussi de garantir leur durabilité en éliminant le caractère provisoire constaté sur le terrain.</li> </ul>   |
| 4  | Élaboration de la monographie des infrastructures hydrauliques et les pratiques résilientes de maîtrise d'eau au Mali        | Répertorier les pratiques locales et les connaissances endogènes en termes d'aménagements communautaires et individuels d'infrastructures permettant de conserver et gérer le capital productif en terre et en eau, dans une optique d'adaptation aux changements climatiques.          | <p>Pour maintenir ces ouvrages, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des populations par la création de commissions ou comités de gestion et d'entretien des ouvrages et pratiques endogènes dans les différentes localités.</li> <li>• Introduire dans le cursus universitaire des modules sur ces ouvrages hydrauliques de maîtrise d'eau contre la désertification. Cela permettra non seulement d'améliorer la qualité de leur exécution, mais aussi de garantir leur durabilité en éliminant le caractère provisoire constaté sur le terrain.</li> <li>• Une planification intégrée et de gestion des ressources au niveau des localités pour prendre en compte l'avancée du désert.</li> <li>• Un appui matériel, financier et technique de l'État et ses partenaires techniques et financiers.</li> </ul>                                   |

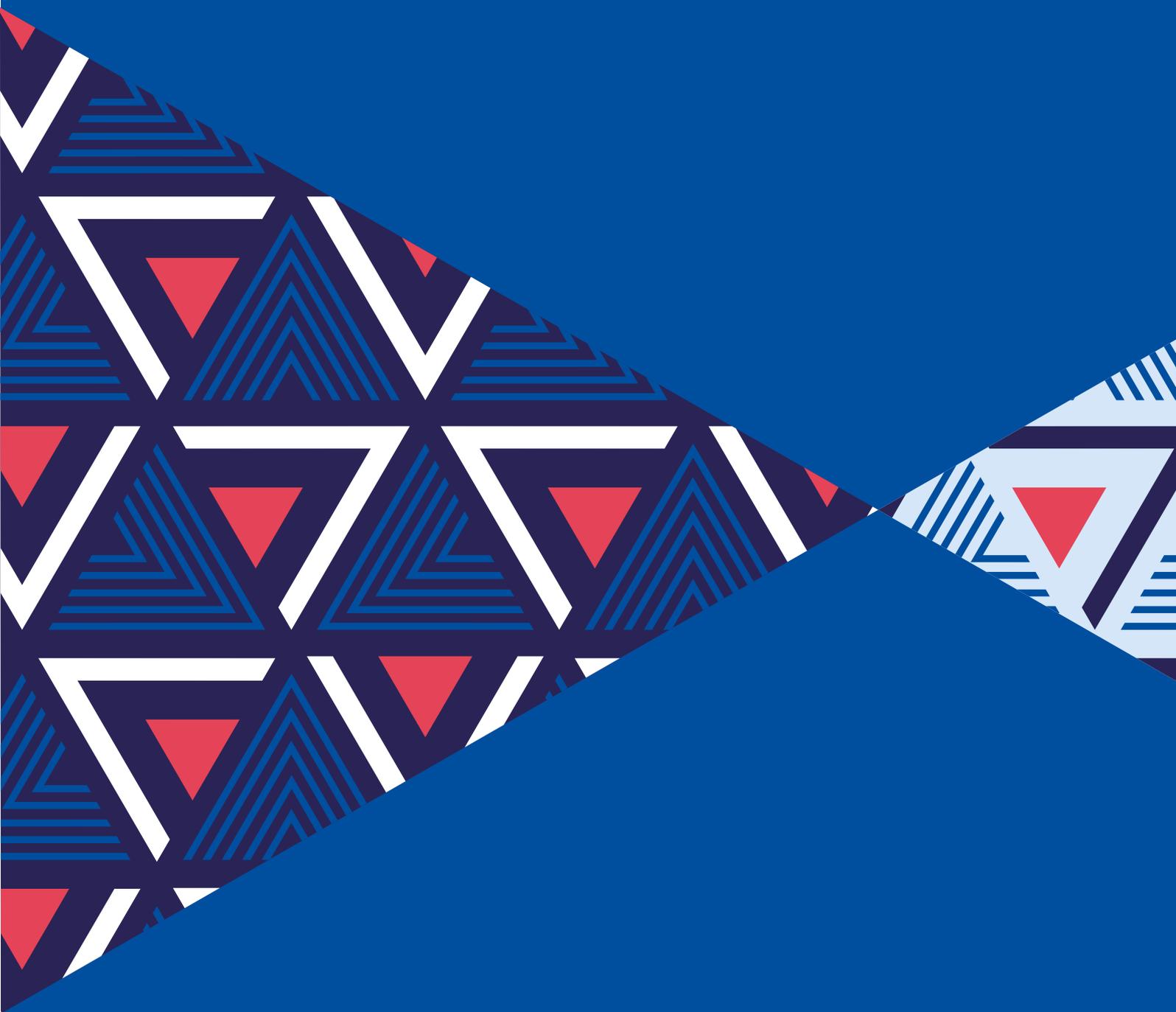
| N° | Titre de l'étude   | Objectifs  | Conclusions/recommandations clefs  |
|----|--|--|--|
| 6  | Évaluation des compétences techniques dans le domaine de la construction verte au Mali | Il s'agit pour les objectifs spécifiques d'identifier des métiers dans le secteur de la construction (BTP), les différents acteurs et institutions actifs dans ce secteur, et d'évaluer comment le développement durable et l'environnement sont pris en compte dans leurs métiers actuels et à venir.   | <p><b>Quatre axes majeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la découverte du métier dans les écoles de formation.</li> <li>• Introduction de l'enseignement des matériaux locaux dans toutes les filières du secteur du BTP et développement des modules qualifiants dans toutes les écoles.</li> <li>• Formation continue, pour laquelle les professionnels du secteur du BTP au Mali disposent d'une structure toute dédiée.</li> <li>• Ouverture de nouvelles filières, comme celle que nous avons appelée « constructions rurales », ou la filière « eau et environnement ». Ces deux filières pourraient être en diplomation commune à l'IPR/ IFRA et à l'ENI.</li> <li>• ABT grâce à un système d'optimisation des ressources et des compétences.</li> </ul>   |
| 7  | Évaluation de l'environnement favorable aux entreprises durables en Mauritanie         | L'objectif de la mission est de procéder à une évaluation de l'environnement des entreprises à partir des cinq piliers retenus sur la base des résultats des données secondaires des indicateurs constituant les axes principaux de la méthodologie EESE. Ainsi, sur la base de cette étude, les principales causes qui retardent ou freinent l'environnement des entreprises ont été présentées et analysées, et des solutions ont été proposées. | <p><b>Renforcement de la sécurité juridique opérationnelle des affaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir la disponibilité de l'information commerciale automatisée.</li> <li>• Renforcer la facilité de mise en œuvre des procédures d'insolvabilité.</li> <li>• Réduire le développement du secteur informel.</li> <li>• Faciliter l'accès au financement des PME-PMI et aux garanties des prêts.</li> <li>• Veiller à la mise en œuvre effective des dispositifs juridiques applicables en matière de justice commerciale.</li> </ul> <p><b>Promotion de l'industrie nationale durable et de son expansion internationale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser à la baisse la fiscalité des entreprises et assouplir les procédures fiscales, notamment déclaratives et de paiement des impôts et taxes.</li> <li>• Développer et renforcer les capacités du capital humain nécessaire à l'entreprise.</li> <li>• Diversifier la production pour l'autosuffisance alimentaire et l'exportation sous-régionale.</li> <li>• Étendre la libéralisation de l'activité économique (présence de l'État en tant qu'acteur économique, suppression des autorisations – ou agréments généralisés –, à l'exception de certains secteurs stratégiques, etc.).</li> <li>• Réduire le coût des facteurs de production.</li> <li>• Procéder à une meilleure allocation des ressources naturelles aux professionnels du secteur.</li> <li>• Valoriser les ressources naturelles exploitables par les PME-PMI.</li> <li>• Renforcer le recours aux énergies propres.</li> </ul> <p><b>Développement des infrastructures à impact économique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser des projets d'infrastructures de facilitation des échanges et du commerce.</li> <li>• Encourager les capacités de stockage de produits locaux (pêche et agriculture, etc.).</li> <li>• Créer des structures/laboratoires ou élargir des antennes des centres de contrôle de qualité et d'hygiène.</li> <li>• Renforcer l'adressage physique pour l'identification de tous les acteurs économiques.</li> </ul> |

| N° | Titre de l'étude   | Objectifs   | Conclusions/recommandations clefs   |
|----|--|---|---|
| 8  | Conflits et emploi au Sahel à l'aide d'images satellites nocturnes et de données de recensement                                      | Le résultat principal de ce travail est de quantifier l'impact des conflits sur la croissance économique et l'emploi.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ainsi, un conflit armé qui générerait 100 morts induirait une baisse de la luminosité nocturne comprise entre 8 % et 11 %.</li> <li>• L'étude a permis d'évaluer le nombre d'emplois directs détruits par les conflits dans les pays du G5 Sahel. Entre 2015 et 2019, le nombre d'emplois directs détruits est le suivant par pays : Burkina Faso 15 180, Tchad 9 750, Mali 35 080 et Niger 17 290. En l'absence de victimes de conflits armés en Mauritanie sur cette période, il n'y a pas d'emplois directs détruits. Par ailleurs, pour chaque mort généré par un conflit, 10 emplois sont détruits localement.</li> </ul>   |
| 9  | Étude de contribution des emplois verts et entreprises vertes à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix au Sahel | La finalité de l'étude est « d'améliorer les connaissances sur les liens emplois verts/entrepreneuriat vert et la consolidation de la paix d'une part, et la formulation de recommandations pour la promotion des emplois verts/entrepreneuriat vert dans une perspective de cohésion sociale et de consolidation de la paix au Sahel d'autre part ». | <p><b>Sur la prévention des conflits liés au changement climatique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les initiatives endogènes d'adaptation au changement climatique (systèmes de production agricole, pastorale, sylvicole, gestion des ressources en eau).</li> <li>• Promouvoir des activités génératrices de revenus pour les hommes, les femmes et les jeunes (crédits, formations etc.).</li> <li>• Accompagner l'accès aux services sociaux de base (accès à l'eau, l'assainissement, l'éducation, la santé).</li> </ul> <p><b>Sur les mécanismes de gestion durable et participative des ressources naturelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les actions de protection et de régénération des ressources naturelles (terres, eaux, forêts) et encourager leur accès et leur exploitation rationnelle par les différentes franges de la population (hommes, femmes, jeunes, communautés, groupes vulnérables).</li> <li>• Améliorer les relations socioéconomiques entre communautés à travers des plateformes de concertation régulière et des initiatives de collaborations interprofessionnelles associant les autorités coutumières, religieuses et administratives (dialogue citoyen, contrats agriculteurs-éleveurs).</li> <li>• Élaborer des plans communaux interprofessionnels de développement (PCID) pour l'exploitation locale des ressources foncières, hydrauliques, floristiques et fauniques.</li> </ul> <p><b>Sur la promotion des emplois décents, la cohésion sociale, la paix et la résilience des communautés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un appui institutionnel aux instances locales en charge de la promotion de l'emploi et de la formation technique et professionnelle (renforcement des capacités techniques, institutionnelles et logistiques).</li> <li>• Promouvoir les droits humains, l'inclusion sociale, l'égalité de genre et l'équité dans les secteurs productifs et accompagner les OSC œuvrant dans ces domaines.</li> <li>• Soutenir les initiatives apportant de la valeur ajoutée aux activités des populations et renforçant leur résilience (appui à la transformation des produits agro-pastoraux, produits forestiers non ligneux, appui à la commercialisation).</li> </ul> |

# 6.

---

## Références bibliographiques



Banque mondiale, Nations Unies, « Pathways for Peace : inclusive approaches to preventing violent conflict », 2018.

CEPAZE, « Adaptation au changement climatique par la permaculture ». <https://www.cepaze.org/page/1005134-permaculture-vs-changement-climatique>

CEPAZE, « Projet de ferme biologique à Djélimael » (Mali). <https://www.cepaze.org/page/266690-ferme-biologique>

Conférence Centre Sahel : « Relever les défis humanitaires dans une perspective à long terme au Burkina Faso, au Mali et au Niger », 14 août 2020. <https://www.unocha.org/sites/unocha/files/2020-10-15%20Niger%20T1%20final%20version%20FR%20%281%29.pdf>

Études sur les chaînes de valeur Ségou, Tombouctou et Kayes (OIT, Projet d'appui au G5 Sahel), Mali, 2020.

FNEN-DADDO, « Améliorer la gestion des ressources naturelles par les contrats de fumure » au Niger. [http://araa.org/pasanao/files/classified/roppa\\_ameliorer\\_la\\_gestion\\_des\\_ressources\\_naturelles\\_par\\_les\\_contrats\\_de\\_fumure\\_-\\_ng.pdf](http://araa.org/pasanao/files/classified/roppa_ameliorer_la_gestion_des_ressources_naturelles_par_les_contrats_de_fumure_-_ng.pdf)

Gouvernement du Mali, Décret n° 08-095/ P-RM du 21 février 2008 portant création des comités régionaux, locaux et communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement. <https://www.ecolex.org/fr/details/legislation/decret-n-08-095-p-rm-du-21-fevrier-2008-portant-creation-des-comites-regionaux-locaux-et-communaux-dorientation-de-coordination-et-de-suivi-des-actions-de-developpement-lex-faoc176246/>

Loock, P., « Évaluation du processus Nexus au Mali et appui technique à sa mise en œuvre », LuxDev, mai 2019. [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/10/MLI-rapport-sectoriel-Nexus-education\\_VF-14082019.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/10/MLI-rapport-sectoriel-Nexus-education_VF-14082019.pdf)

Maouloud, M. S. O., « L'éducation islamique non formelle mahadra de Mauritanie », Repères sur les systèmes éducatifs étrangers, avril 2017.

OIT, Brèves de projets mis en œuvre par l'OIT en Mauritanie », OIT, février 2020. [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID,P12100\\_LANG\\_CODE:3330503,fr;](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:3330503,fr;)

—, « Comment concevoir, suivre et évaluer les résultats de consolidation de la paix dans le cadre des programmes d'emplois au service de la paix et de la résilience », manuel didactique, 2019.

—, « Dialogue social et tripartisme », 2018. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/--relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_624016.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/--relconf/documents/meetingdocument/wcms_624016.pdf)

—, « Programme de promotion du dialogue social en Afrique (Prodiap III) », ILO Evaluation Summaries.

[http://oit.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_mas/---eval/documents/publication/wcms\\_160681.pdf](http://oit.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_160681.pdf)

—, « Rapport de capitalisation du projet Chantier-École d'entretien routier », septembre 2018.

—, « Rapport de l'enquête sur la transition vers la vie active (ETVA) au Burkina Faso – 2019 », octobre 2020.

[https://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Projects/youth-employment-sahel/resources/WCMS\\_758279/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Projects/youth-employment-sahel/resources/WCMS_758279/lang--fr/index.htm)

—, Rapport intermédiaire de la prestation combinée (à paraître).

OUEDRAOGO, L., « Les mutations normatives des comités villageois de développement au Burkina Faso », Revue juridique du Faso, 14 janvier 2020.

<https://revuejuris.net/2020/01/14/les-mutations-normatives-des-cvd-au-burkina-faso/>

OXFAM, « Sahel : priorité à la résilience et au développement », décembre 2018.

Programme de la coopération allemande.

<https://www.giz.de/en/worldwide/83436.html>

RFI, « Mauritanie ; les militants anti-esclavage doutent des mesures de la CNDH », 29 juillet 2020.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200729-mauritanie-esclavage-mesure-cndh-doutes-militants-antiesclavage>

Rodríguez-Pose, A., « Le rôle de l'OIT dans la mise en œuvre de stratégies de développement économique local dans un contexte de mondialisation », 2001.

SOS Sahel, « Comment moderniser et intensifier l'agriculture au Sahel », 2019.

[http://sossahel.org/wp-content/uploads/2020/03/SOS-SAHEL\\_Brochure\\_Africa\\_Days\\_FRA-2019\\_Web-2.pdf](http://sossahel.org/wp-content/uploads/2020/03/SOS-SAHEL_Brochure_Africa_Days_FRA-2019_Web-2.pdf)

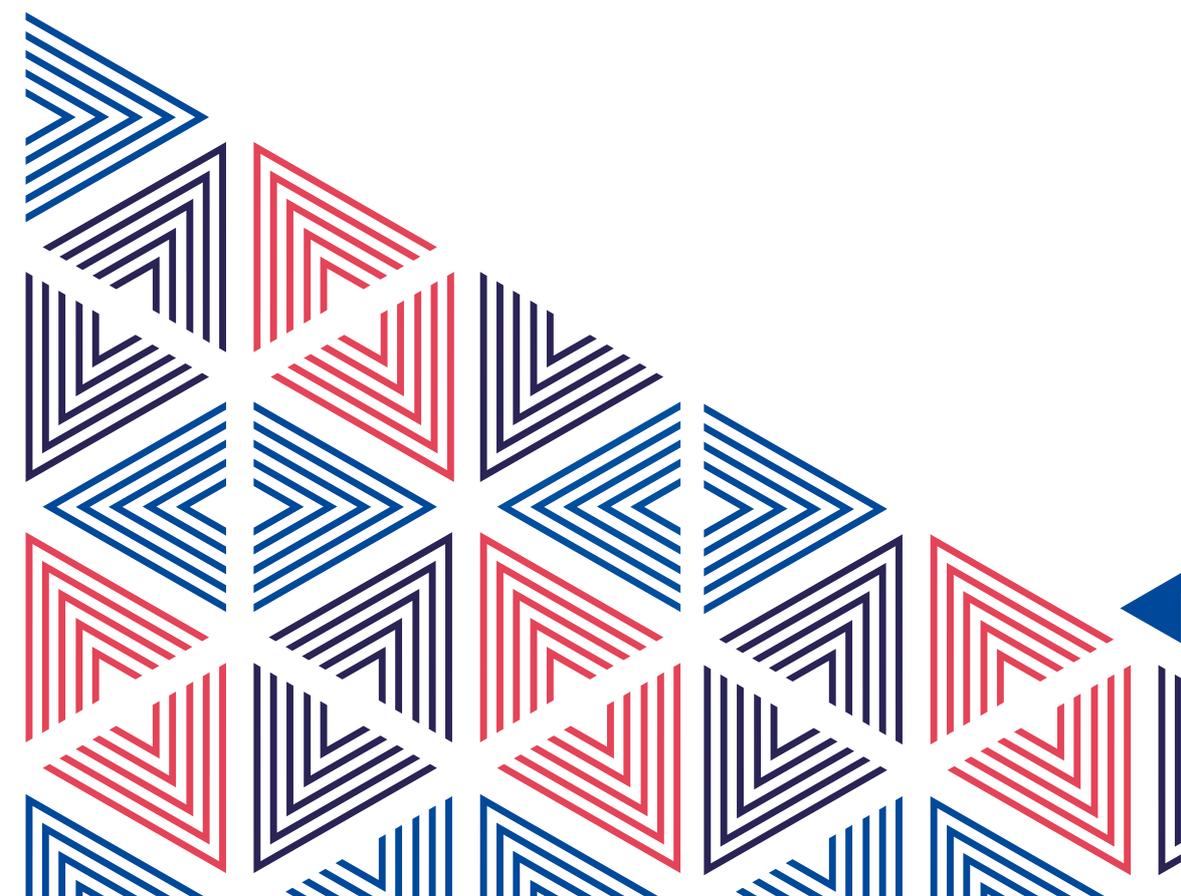
UNHCR, « 20 millions de dollars pour la lutte contre le Covid-19 au Sahel », 23 juillet 2020.

<https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/7/5f19aa4ca/20-millions-dollars-lutte-contre-covid-19-sahel.html>

UNICEF, Plan d'urgence pour l'éducation au Burkina Faso 2020-2021. <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/2020-9%20-Burkina%20Faos-Accelerated%20funding%20Program%20document.pdf>







ISBN: 978-92-2-034967-0



9 1789220 134967 0